



# Sommaire

- 1** Votre mairie
- 2** Découvrir Chessy
- 3** Vivre à Chessy
- 4** Famille et Solidarité
- 5** Loisirs

Le guide pratique est édité par la commune de Chessy  
Directeur de la publication : Olivier Bourjot, maire de Chessy  
Conception : service communication  
Mairie de Chessy · 32, rue Charles de Gaulle · 77700 Chessy  
[communication@chessy77.fr](mailto:communication@chessy77.fr)  
Impression : Azaprim · imprimé à 4 500 exemplaires  
Dépôt légal : mars 2024

# votre Mairie



- 04 · Les services municipaux
- 08 · État civil
- 10 · Démarches administratives
- 12 · Services à la population
- 14 · Démarches extérieures

# Services municipaux



## ■ MAIRIE

32, rue Charles de Gaulle

Tel. : 01 60 43 80 21 - Fax : 01 60 43 40 53

[contact.mairie@chessy77.fr](mailto:contact.mairie@chessy77.fr)

[www.chessy77.fr](http://www.chessy77.fr) -  Ville de Chessy 77

### Accueil du public

Lundi	→		14 h 30 - 17 h 30
Mardi	→	9 h - 11 h 45	14 h 30 - 17 h 30
Mercredi	→	9 h - 11 h 45	14 h 30 - 17 h 30
Judi	→	9 h - 11 h 45	14 h 30 - 17 h 30
Vendredi	→	9 h - 11 h 45	14 h 30 - 17 h 30
Samedi	→	9 h - 12 h	

### Affaires scolaires et périscolaires (inscriptions et réservations)

#### Régie scolaire et crèche (paiement des factures)

Mardi	→	9 h - 11 h 45	14 h 30 - 17 h 30
Mercredi	→	9 h - 11 h 45	14 h 30 - 17 h 30
Judi	→	9 h - 11 h 45	14 h 30 - 17 h 30
Vendredi	→	9 h - 11 h 45	14 h 30 - 17 h 30

### Centre communal d'action sociale et service logement

reçoit uniquement sur rendez-vous

### Archives municipales

reçoit uniquement sur rendez-vous

### Accès aux documents administratifs

[affairesjuridiques@chessy77.fr](mailto:affairesjuridiques@chessy77.fr)

### Communication, culture et événementiel

reçoit uniquement sur rendez-vous

### Marchés publics

reçoit uniquement sur rendez-vous



■ **AGENCE POSTALE**

Place de l'Église  
Tel. : 01 60 42 25 12

Lundi	→	14 h - 17 h 30
<b>Levée du courrier</b>	→	<b>16 h</b>
Mardi au vendredi	→	9 h 30 - 12 h et 14 h - 17 h 30
<b>Levée du courrier</b>	→	<b>16 h</b>
Samedi	→	9 h 30 - 12 h
<b>Levée du courrier</b>	→	<b>11 h 30</b>

**Services disponibles (mis à disposition et financés par la commune)**

- Tout type d'opérations postales
- Chronopost : vente de boîtes préaffranchies
- Démarches en ligne : service-public.fr, laposte.fr, France Travail, CAF, caisse primaire d'assurance maladie, cadastre...
- Photocopies payantes
- Opérations bancaires : dépôt de chèque et retrait de dépannage



■ **LE CHESSEYLIEN**

Tel. : 01 60 32 40 40  
Mail : [carviabus@gmail.com](mailto:carviabus@gmail.com)

Le Chessylien est une navette gratuite qui relie le bourg et le centre urbain tous les lundis, mercredis et samedis.

Mise en place par la municipalité en septembre 2021, elle facilite les liaisons et offre aux habitants la possibilité de bénéficier des aménagements et équipements existants.

Parcours et horaires à retrouver sur [www.chessy77.fr](http://www.chessy77.fr).

Navette accessible aux personnes à mobilité réduite sur réservation.



■ **CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL**

3, rue de Montry  
Tel. : 01 60 43 52 63 - Fax : 01 60 42 00 25  
[service.technique@chessy77.fr](mailto:service.technique@chessy77.fr)

Lundi	→	9 h - 11 h45 et 14 h30 - 17 h30
Mardi	→	9 h - 11 h45 et 14 h30 - 17 h30
Mercredi	→	fermé 14 h30 - 17 h30
Judi	→	9 h - 11 h45 et 14 h30 - 17 h30
Vendredi	→	fermé 14 h30 - 17 h00

**Services disponibles**

Secrétariat .....	01 60 43 52 63
Urbanisme .....	01 60 43 52 65



■ **DÉCHETTERIE MUNICIPALE**

3, rue de Montry

Mercredi	→	16 h30 - 19 h
Dimanche	→	9 h - 12 h

**Sauf jours fériés**

Venir muni d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité.



## ■ POLICE MUNICIPALE

26, avenue Hergé

Tel. : 01 60 43 52 62

[policemunicipale@chessy77.fr](mailto:policemunicipale@chessy77.fr)

### **Missions**

- Sécurité aux abords des écoles (aux heures d'entrée et de sortie)
- Respect des arrêtés municipaux
- Assistance aux personnes âgées
- Tranquillité, sécurité et salubrité publique
- Opération tranquillité vacances (sur demande)
- Respect des règles de circulation et de stationnement
- Surveillance des lieux publics
- Prévention auprès des Cassassiens

**Reçoit uniquement sur rendez-vous**

# État civil

Si l'événement a eu lieu à Chessy, vous pouvez effectuer certaines démarches sur [www.chessy77.fr](http://www.chessy77.fr).

## ■ EXTRAIT D'ACTE

### Adresser une demande écrite à la mairie du lieu de l'événement

- Acte de naissance : indiquer nom, prénom(s), date et lieu de naissance et filiation
- Acte de mariage : indiquer nom, prénom(s) des époux et date de mariage
- Acte de décès : indiquer nom (de naissance), prénom(s) du défunt, date du décès et filiation

## ■ DÉCLARATION DE DÉCÈS

### Pièces à fournir

- Pièce d'identité du déclarant et du défunt
- Le certificat de décès délivré par le médecin
- Toute autre pièce que possède le déclarant, exemple : le livret de famille du défunt

L'extrait d'acte de décès est remis au déclarant au moment de la déclaration.

## ■ MARIAGE

### Pièces à fournir

Dossier fourni par la mairie complété et déposé au moins 6 semaines avant la date du mariage accompagné des pièces obligatoires (liste délivrée en mairie).



## ■ PACTE CIVIL DE SOLIDARITÉ (PACS)

Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2017, l'enregistrement du pacte civil de solidarité (Pacs) peut se faire auprès de l'officier d'état civil de la commune dans laquelle les partenaires fixent leur résidence commune. Les partenaires doivent rédiger et signer une convention, ils peuvent utiliser le formulaire Cerfa disponible sur internet. Une seule convention pour les deux partenaires doit être rédigée.

### Qui peut conclure un Pacs ?

Les futurs partenaires :

- doivent être majeurs (le partenaire étranger doit avoir l'âge de la majorité fixée par son pays) ;
- doivent être juridiquement capables (un majeur sous curatelle ou tutelle peut se pacser sous conditions) ;
- doivent vivre ensemble ;
- ne doivent pas être déjà mariés ou pacés ;
- ne doivent pas avoir entre eux de liens familiaux directs.

### Pièces à fournir

Liste des pièces justificatives consultable sur le site internet [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) ou auprès de la mairie par téléphone au 01 60 43 80 21.

Votre dossier est à déposer à l'accueil de la mairie ou à envoyer par voie postale.

Après vérification de votre dossier, un rendez-vous sera fixé pour signer la déclaration conjointe de pacte civil de solidarité devant l'officier d'état-civil.

# Démarches administratives

## ■ LISTES ÉLECTORALES : INSCRIPTIONS

### Modalités

L'inscription sur la liste électorale peut se faire :

- sur le site internet [www.service-public.fr/particuliers/vosdroits](http://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits)
- en mairie

Il est possible de s'inscrire toute l'année sauf lors d'une année d'élection ; vous pouvez contacter votre mairie pour connaître la date butoir.

### Pièces à fournir

- Titres d'identité et de nationalité en cours de validité ;
- Justificatif de domicile nominatif de moins de 3 mois (sauf facture de téléphone mobile) ;
- Formulaire Cerfa disponible en mairie ou téléchargeable sur le site internet de la commune [www.chessy77.fr](http://www.chessy77.fr) ou sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) :

**Cerfa n°12669\*01** pour les citoyens français,

**Cerfa n°12670\*01** pour les citoyens européens pour voter pour les municipales,

**Cerfa n°12671\*01** pour les citoyens européens pour voter aux européennes.

### Changement d'adresse

Si votre adresse a changé ou votre situation familiale a évolué :

- Vous devez en informer le service élections de la mairie en produisant vos justificatifs

## ■ RECENSEMENT CITOYEN

### Modalités

Toute personne (garçon ou fille) de nationalité française doit se faire recenser entre le jour de ses 16 ans et le dernier jour du 3<sup>e</sup> mois qui suit celui de l'anniversaire.

Les Français non recensés lors de cette période peuvent régulariser leur situation jusqu'à l'âge de 25 ans.

**Le recensement citoyen s'effectue auprès de sa mairie.**

**Cette démarche permet d'effectuer le recensement citoyen obligatoire en vue de la participation à la journée défense et citoyenneté (J.D.C.) et d'être inscrit d'office sur les listes électorales à l'âge de 18 ans.**

### Pièces à fournir

- Justificatif d'identité ;
  - Carte nationale d'identité française en cours de validité
  - Passeport en cours de validité
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois ;
- Livret de famille des parents à jour ;
- Carte d'invalidité dans le cas où vous voudriez être exempté de participation à la journée défense et citoyenneté.

## ■ ATTESTATION D'ACCUEIL

Toute personne résidant à Chessy qui souhaite accueillir, dans le cadre d'une visite familiale et privée, un ressortissant étranger pour un court séjour (durée inférieure à trois mois) doit solliciter la délivrance d'une attestation d'accueil.

Cette attestation est complétée et délivrée sur rendez-vous en mairie.

### Pièces à fournir

S'adresser au service accueil pour obtenir la liste des documents à fournir.

### Attention

Le maire dispose d'un délai d'un mois pour délivrer l'attestation d'accueil à compter du rendez-vous. Une fois validée, l'attestation doit être transmise par le demandeur à la personne étrangère qu'il souhaite accueillir pour l'obtention du rendez-vous auprès des services du consulat pour la délivrance du visa et pour son arrivée en France.

# Services à la population



## ■ MAISON DES SERVICES PUBLICS

27, place d'Ariane  
Tel. : 01 78 71 40 95  
[mstp@vdeagglo.fr](mailto:mstp@vdeagglo.fr)  
[valdeuropeagglo.fr](http://valdeuropeagglo.fr)

Équipement public destiné à l'emploi, la formation, le logement et le droit pour les habitants et les entreprises locales. Ce lieu-ressource rassemble sur un seul site différents partenaires émanant des collectivités locales, de l'État et d'autres organismes.

## ■ LES ACTEURS PRÉSENTS

### Val d'Europe Agglomération Direction du développement économique et de l'emploi

Lundi au vendredi : 9 h - 12 h 30 et 14 h - 18 h  
Tel. : 01 78 71 40 95  
[mstp@vdeagglo.fr](mailto:mstp@vdeagglo.fr)  
[valdeuropeagglo.fr](http://valdeuropeagglo.fr)

### France Travail

Lundi au jeudi : 9 h - 13 h 15 (accès libre)  
13 h 15 - 17 h (sur RDV)  
Vendredi : 9 h - 12 h (accès libre)  
Tel. : 39 49  
[ape.77126@pole-emploi.fr](mailto:ape.77126@pole-emploi.fr)  
[www.pole-emploi.fr](http://www.pole-emploi.fr)

## Les rendez-vous emploi

Val d'Europe Agglomération propose des informations collectives mensuelles sur l'emploi, le recrutement ou la formation.

Chaque année, le Rallye Emploi Val d'Europe (REVE) met en relation les acteurs du territoire et les personnes en recherche d'emploi.

## ■ LES PERMANENCES

### Association d'Aide à l'Insertion Professionnelle (AIP)

Mardi : 9 h - 12 h et 14 h - 17 h  
(uniquement sur RDV)

### CIRFA - Armée de Terre

4<sup>e</sup> mercredi du mois : 14 h - 17 h

### Club emploi cadres

Mercredi : 15 h - 17 h (sur RDV)  
[clubemploicadres.com](http://clubemploicadres.com)

### Mission locale des Boucles de la Marne

Accueil des jeunes de 16 à 25 ans  
Lundi : 9 h - 12 h et 14 h - 18 h (sur RDV)

### Relais jeunes 77

Lundi : 15 h - 17 h  
[www.relaisjeunes77.com](http://www.relaisjeunes77.com)

### RPE du Val d'Europe

1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> mardis du mois : 14 h - 17 h (sur RDV)  
[rpe@vdeagglo.fr](mailto:rpe@vdeagglo.fr)

### Service Unique de la Rénovation Énergétique (SURE)

Perm. tel. : lundi de 14 h à 18 h  
Tel. : 06 13 91 56 35  
Perm. physique : vendredi de 9 h à 17 h  
à la Maison des Services Publics  
[sure@vdeagglo.fr](mailto:sure@vdeagglo.fr)



## ■ POINT JUSTICE

Maison des services publics  
27, place d'Ariane  
Tel. : 01 78 71 40 96  
accesdroits@vdeagglo.fr

Lundi au vendredi → 9 h - 12 h 30 et 14 h - 18 h

Les point-justice sont des lieux d'accueil gratuits et confidentiels à proximité de chez vous où des professionnels vous informent sur vos droits, vous aident et vous orientent dans vos démarches juridiques.

Les auxiliaires de justice qui vous reçoivent au Point-justice ont pour but de concilier, organiser des médiations ou vous conseiller sur les démarches juridiques.

Droit de la famille, du travail, du logement, lutte contre les discriminations, violences, droit de la consommation...

Toutes les questions peuvent être posées au Point-Justice qui vous orientera vers la permanence la plus appropriée.

## ■ LES PERMANENCES

### Agence Départementale d'Information sur le Logement · ADIL77

4<sup>e</sup> mardi du mois : 9 h - 12 h et 14 h - 17 h 30  
2<sup>e</sup> jeudi du mois : 14 h - 17 h 30  
(sur RDV)

### Avocat

1<sup>er</sup> vendredi du mois : 15 h - 17 h (sur RDV)

### Centre d'information sur les droits des femmes et des familles · CIDFF

2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> jeudis du mois : 14 h - 17 h (sur RDV)

### Conciliateur de justice

1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> vendredis du mois : 9 h - 12 h (sur RDV)  
2<sup>e</sup> mercredi du mois : 14 h - 17 h (sur RDV)

### Écrivain public

2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> mardis du mois : 14 h - 18 h (sur RDV)

### France victimes 77

Jeudi : 9 h - 12 h (sur RDV)

### La brèche · médiation familiale

2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> vendredis du mois : 14 h - 17 h  
(sur RDV)

### Le défenseur des droits

Tous les mardis : 9 h - 12 h (sur RDV)  
Tous les vendredis : 9 h 30 - 17 h (sur RDV)

### Notaire

1<sup>er</sup> mardi du mois : 9 h - 12 h (sur RDV)

# Démarches extérieures

## ■ CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ ET PASSEPORT

Depuis 2017, la mairie de Chessy ne délivre plus de carte nationale d'identité. La préfecture de Seine-et-Marne a mis en place le plan "Préfectures Nouvelle Génération" modifiant les conditions de délivrance des titres réglementaires).

Seules les communes équipées de dispositif de recueil peuvent accueillir les demandeurs, comme c'était déjà le cas depuis 2009 pour les passeports biométriques.

Les administrés devront donc effectuer ces démarches, sur rendez-vous, dans n'importe quelle commune française équipée du dispositif de recueil, avec l'obligation de récupérer la carte nationale d'identité ou le passeport biométrique dans la mairie où les demandes auront été effectuées.

Retrouvez l'ensemble des communes habilitées à délivrer  
les cartes nationales d'identité et les passeports biométriques sur  
[rendezvouspasseport.ants.gouv.fr/departement/seine-et-marne](https://rendezvouspasseport.ants.gouv.fr/departement/seine-et-marne)

(Au préalable, téléphoner pour connaître les démarches d'obtention propres à chaque mairie).

Bailly-Romainvilliers	01 60 43 02 51	Meaux	01 60 09 97 00
Bray-sur-Seine	01 60 67 10 11	Melun	01 64 52 33 03
Brie-Comte-Robert	01 60 62 64 00	Montereau-Fault-Yonne	01 64 70 44 00
Bussy-Saint-Georges	01 64 66 04 40	Montévrain	01 60 36 40 40
Chelles	01 64 72 84 84	Nangis	01 64 60 52 04
Claye-Souilly	01 60 26 92 00	Nanteuil-les-Meaux	01 60 23 06 10
Combs-la-Ville	01 64 13 16 61	Nemours	01 64 78 40 00
Coulommiers	01 64 75 80 00	Noisiel	01 60 37 73 73
Crécy-la-Chapelle	01 64 63 94 36	Pontault-Combault	01 70 05 47 00
Dammarié-les-Lys	01 64 87 44 50	Provins	01 64 60 38 38
Dammartin-en-Goële	01 60 03 85 50	Roissy-en-Brie	01 64 43 13 00
Fontainebleau	01 60 74 64 62	Rozay-en-Brie	01 64 25 60 43
La Ferté-Gaucher	01 64 75 87 87	Savigny-le-Temple	01 64 10 18 00
La Ferté-sous-Jouarre	01 60 22 25 63	Serris	01 60 43 52 00
Lagny-sur-Marne	01 64 12 74 00	Thorigny-sur-Marne	01 60 07 89 89
Lizy-sur-Ourcq	01 60 01 70 35	Torcy	01 60 37 37 37
Magny-le-Hongre	01 60 43 51 00		

## ■ EXTRAIT DU CASIER JUDICIAIRE

→ Par internet : [casierjudiciaire.justice.gouv.fr](http://casierjudiciaire.justice.gouv.fr)

→ Par courrier : Casier Judiciaire National  
44317 Nantes Cedex 3

## ■ EMPLOI ET TRAVAIL

### France Travail Chessy Val d'Europe

Maison des service publics  
27, place d'Ariane - 77700 Chessy  
Tel. : Candidat 3949\*  
Tel. : Employeur 3995\*  
(\*Service gratuit + prix appel)  
[ape.77126@pole-emploi.fr](mailto:ape.77126@pole-emploi.fr)  
[www.pole-emploi.fr](http://www.pole-emploi.fr)

### Chambre du commerce et d'industrie de Seine-et-Marne (CCI)

Siège : 1, avenue Johannes Gutenberg  
Serris - CS 70045  
77776 Marne-la-Vallée Cedex  
Tel. : 01 74 60 51 00  
[www.seineetmarne.cci.fr](http://www.seineetmarne.cci.fr)

### Chambre de métiers et de l'artisanat de Seine-et-Marne (CMA77)

9, rue des Cordeliers  
77100 Meaux  
Tel. : 01 64 79 26 80

### Mission locale

Information, orientation,  
formation et conseils à l'emploi  
pour les 16-25 ans  
1 passage des écoles  
77400 Lagny-sur-Marne  
Tel. : 01 60 07 34 97

### Médecine et santé au travail CIAMT

Immeuble Le Galilée  
26, avenue Hergé  
77700 Chessy  
Tel. : 01 64 63 41 55  
[www.ciamt.org](http://www.ciamt.org)

### Médecine et santé au travail SIMT

18, rue des Grands Prés  
77700 Chessy  
Tel. : 01 60 23 96 96

## ■ ÉQUIPEMENT

### Direction départementale des territoires (DDT)

288, rue Georges Clémenceau  
77000 Vaux-le-Pénil  
Tel. : 01 60 56 71 71

### Établissements publics d'aménagement Marne-la-Vallée (EPAMARNE-EPAFRANCE)

8, avenue André Marie Ampère  
77420 Champs-sur-Marne  
Tel. : 01 64 62 44 44  
contact@epamarne.com  
[www.epamarne-epafrance.fr](http://www.epamarne-epafrance.fr)

## ■ FISCALITÉ

### Cadastre - Centre des impôts fonciers

Cité Administrative  
21, place de l'Europe  
77100 Meaux  
Tel. : 01 64 35 21 23

### Service des impôts des particuliers

3, rue Delambre  
77400 Lagny-sur-Marne  
Tel. : 01 60 07 87 00  
sip.lagny-sur-marne  
@dgfip.finances.gouv.fr

### Trésorerie de Chelles

Services à la population  
44, boulevard Chilperic  
77505 Chelles  
Tel. : 01 64 26 58 00

### Union de recouvrement cotisations sécurité sociale et allocations familiales (URSSAF)

6, rue René Cassin  
77000 Melun  
Tel. : 01 64 71 45 00  
[www.urssaf.fr](http://www.urssaf.fr)  
seulement sur rdv : [rendezvous.urssaf.fr](http://rendezvous.urssaf.fr)

## ■ JUSTICE

### Maison de la justice et du droit

Centre Commercial de La Verrière  
Allée Jean-Louis Barrault  
77100 Meaux  
Tel. : 01 60 41 10 80

Liste des permanences :  
[www.cdad-seineetmarne.justice.fr/adresses-utiles/fiche/id/1147](http://www.cdad-seineetmarne.justice.fr/adresses-utiles/fiche/id/1147)

### Conseil de prud'hommes

Palais de justice  
44, av. du Président Salvador Allende  
77100 Meaux  
Tel. : 01 60 09 76 60

### Tribunal administratif

43, rue du Général de Gaulle  
77000 Melun  
Tel. : 01 60 56 66 30

### Tribunal d'instance

108, rue Saint-Denis  
77400 Lagny-sur-Marne  
Tel. : 01 64 12 48 00

### Tribunal Judiciaire

44, av. du Président Salvador Allende  
77100 Meaux  
Tel. : 01 60 09 75 00

### Aide aux victimes et médiation judiciaire (AVIMEJ)

19, rue du Général Leclerc  
77100 Meaux  
Tel. : 01 75 78 80 10  
[www.avimej.org](http://www.avimej.org)

### Point Justice du Val d'Europe

Maison des services publics  
27, place d'Ariane  
*Plus d'informations page 13*



## ■ LOGEMENT

### Résidétapes (habitat temporaire)

6-10, rue des Grands Prés  
77700 Chessy  
Tel. : 01 85 76 56 26  
[www.residetapes.fr](http://www.residetapes.fr)

### Résidence étudiante Duke Ellington

1, place Nelson Mandela  
77700 Chessy  
Tel. : 01 64 18 60 17  
[www.asso-aep.org/residences/residence-chessy/](http://www.asso-aep.org/residences/residence-chessy/)

### Agence départementale d'information sur le logement (ADIL 77)

52, rue de l'Abreuvoir  
77100 Meaux  
Tel. : 01 60 25 11 81  
[www.adil77.org](http://www.adil77.org)

## ■ PRÉFECTURE

### Préfecture de Seine-et-Marne

12, rue des Saints-Pères  
77000 Melun  
Tel. : 01 64 71 77 77  
[www.seine-et-marne.gouv.fr](http://www.seine-et-marne.gouv.fr)

### Sous-préfecture de Torcy

7, rue Gérard Philipe  
77200 Torcy  
Tel. 01 60 95 59 77  
[sp-torcy@seine-et-marne.gouv.fr](mailto:sp-torcy@seine-et-marne.gouv.fr)  
[www.seine-et-marne.pref.gouv.fr](http://www.seine-et-marne.pref.gouv.fr)

## ■ SANTÉ ET SOCIAL

### Maison départementale des solidarités (MDS)

15, boulevard du Maréchal Galliéni  
77400 Lagny-sur-Marne  
Tel. : 01 64 12 43 30

Accès aux droits, RSA, insertion, accompagnement social, protection maternelle et infantile / petite enfance  
Tel. : 01 64 14 77 77

### Caisse d'assurance maladie de Seine-et-Marne (CPAM)

Points d'accueil  
2, rue Raoul Follereau  
77600 Bussy-Saint-Georges

### Maison de services aux publics Centre Socioculturel Mix'City

19, rue Louis Blériot  
77400 Lagny-sur-Marne  
Tel. : 01 60 93 45 08

Envoyer une feuille de soins  
CPAM de Seine-et-Marne  
77605 Marne-la-Vallée Cedex 3  
Envoyer un avis d'arrêt de travail  
Service médical - ELSM 77  
77605 Marne-la-Vallée Cedex 3  
[www.ameli.fr](http://www.ameli.fr)  
Tel. : 36 46

### Caisse d'allocations familiales (CAF)

21/23, avenue du Général Leclerc  
77000 Melun  
Tel. : 0 810 25 77 10

### Accueil de proximité

- 97, bd du Segrais - 77185 Lognes
- 1, av. de la République - 77100 Meaux
- 1, rue du Révérend Père Chaillet  
77500 Chelles (sur RDV)

### **La Courte Échelle**

Centre social Intercommunal  
46, rue de l'Orme au Charron  
77340 Pontault-Combault  
Tel. : 06 66 78 99 35  
[www.la-courte-echelle.info](http://www.la-courte-echelle.info)

*L'objectif de l'accueil par la Courte Échelle est de socialiser les enfants et les adultes, en rompant l'isolement de certaines familles.*

### **Centre d'action médico-sociale précoce (CAMSP)**

Impasse de la Dhuis - Bd de l'Europe  
77700 Coupvray  
Tel. : 01 60 42 38 25

*Le centre reçoit les enfants de 0 à 6 ans qui présentent des handicaps sensoriels ou moteurs (trisomie, déficience mentale...) et aide les parents à organiser leur vie en conséquence.*

### **Fondation OVE**

#### **Centre de vie PasseRaile**

45, rue du Bois de la Garenne  
77700 Magny le Hongre  
Tel. : 01 60 04 22 24

### **ESAT du Val d'Europe**

19, boulevard des Artisans  
77700 Bailly-Romainvilliers  
Tel. : 01 60 42 71 50

*Établissement de Service et d'Aide par le Travail pour un accompagnement médico-socio-éducatif personnalisé aux travailleurs handicapés.*

### **Domaine du Saule**

26, route de Meaux  
77100 Serris  
Tel. : 01 60 42 42 70

*Foyer d'hébergement, centre d'activités occupationnelles et service d'accompagnement à la vie sociale.*

### **Union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques (UNAFAM 77)**

270, avenue Marc Jacquet  
77000 Melun  
Tel. : 01 53 06 30 43

### **Service Écoute Famille**

Tel. : 01 42 63 03 03

# Découvrir Chessy

A white line-art illustration of a hand holding a magnifying glass. The magnifying glass is positioned over the word 'Découvrir' in the title. The background of the entire page is a solid orange color.

- 20 · Chessy en bref !
- 22 · Histoire en textes et en images
- 28 · Conseil municipal
- 30 · Autour de Chessy
- 36 · Restez informé

# Chessy en bref !



1 118 habitants en 1982



6 932 habitants aujourd'hui (chiffre INSEE au 1<sup>er</sup> janvier 2021)

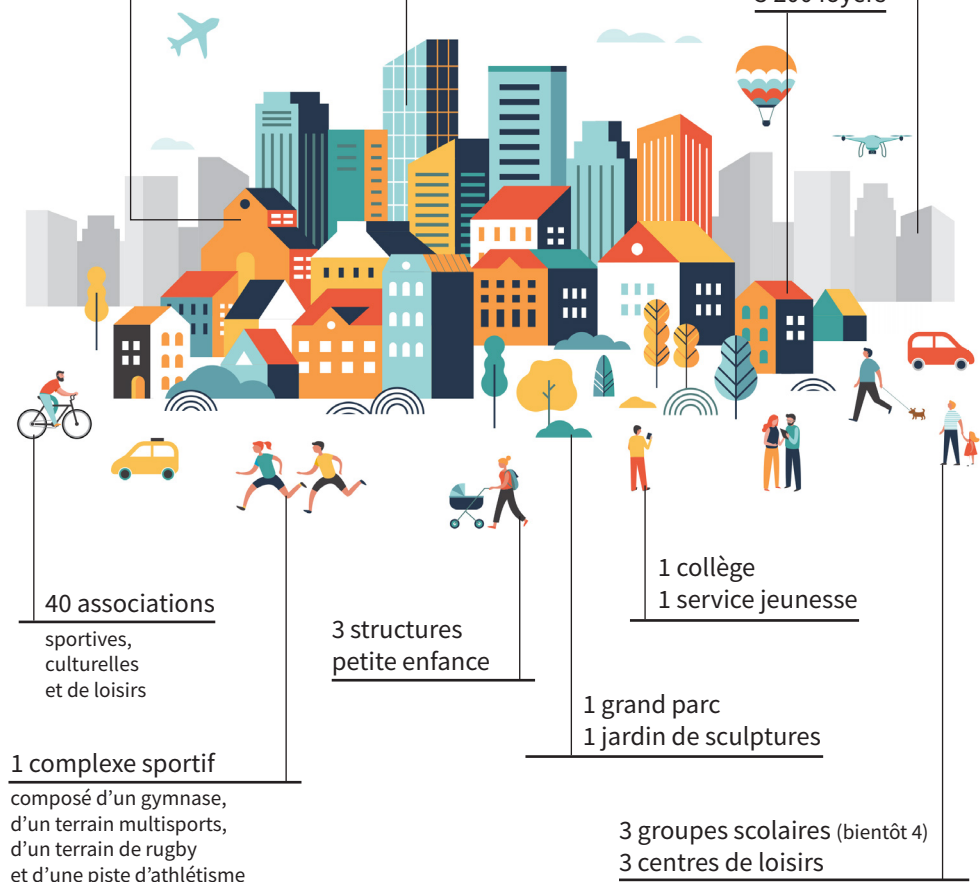
## Val d'Europe Agglomération

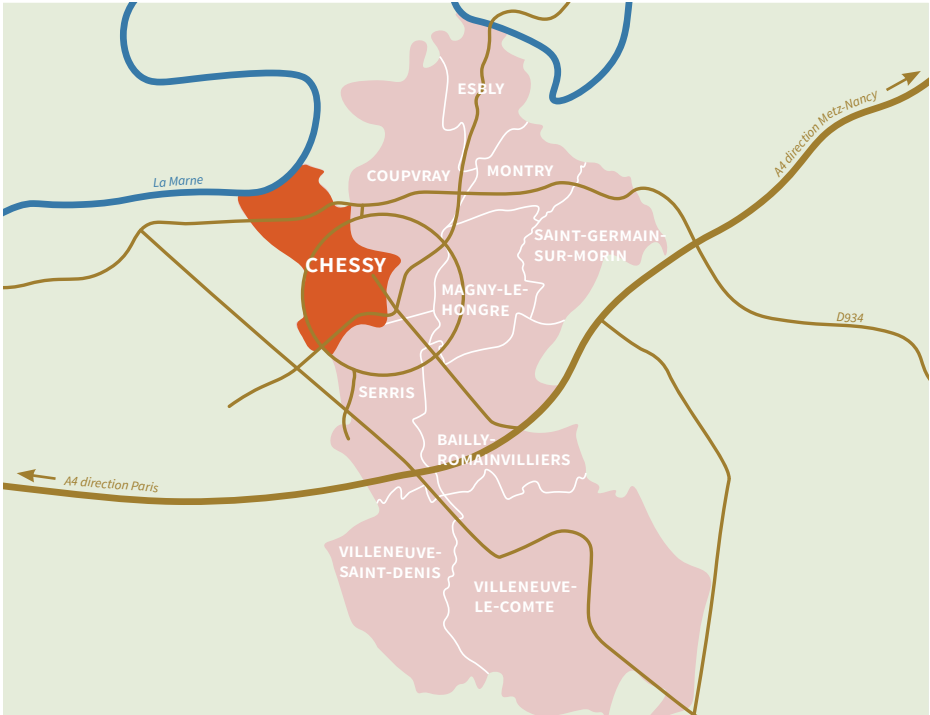
10 communes  
53 000 habitants

environ  
3 200 foyers

2 gares routières  
2 gares ferroviaires

720 entreprises  
chiffre INSEE au 31 décembre 2020





### L'origine du nom de la commune :

Elle est assez floue mais aurait pour origine latine Casiacum ou Cassiacum - maisons de paysans rassemblées en ces lieux - ou d'un Seigneur appelé Cassius.

**Nom des habitants :** Cassassiennes, Cassassiens



Après une première consultation des Cassassiens en 2016, de nombreux échanges et discussions entre collaborateurs et élus, la commune se dote d'un nouveau logo en 2019.

Chessy s'inscrit dans un cercle qui évoque graphiquement le boulevard circulaire et symboliquement comme faisant partie d'un tout. Cette idée est renforcée par le « y » qui épouse le cercle, traduisant les échanges et interactions - entre les Hommes, entre les collectivités, entre les éléments.

Chessy se pose sur deux lignes horizontales traduisant autant les éléments linéaires de l'urbanité que les flots de la Marne.

En fond, le chêne remarquable, emblème de la ville depuis de nombreuses années, vient en rappel d'une nature à toujours considérer.

Ce logo, c'est aussi l'histoire que chacun y verra suivant son vécu, son rapport au territoire et sa sensibilité.

# Histoire en textes et en images

La commune de Chessy est située à 35 km à l'est de Paris entre Lagny-sur-Marne à 4 km, et Meaux à 16 km. Dominant la vallée de la Marne, Chessy est localisée en Seine-et-Marne, dans le secteur IV de la Ville Nouvelle de Marne-la-Vallée.



Chessy est l'une des communes sur lesquelles est réalisée la station touristique Disneyland® Paris. Cette opportunité lui permet de bénéficier d'infrastructures de transports d'échelles régionale, nationale et internationale :

- Deux gares RATP du Réseau Express Régional (RER) ligne A : "Marne-la-Vallée - Chessy" et "Val d'Europe" ;
- Une gare SNCF : "Marne-la-Vallée - Chessy" (TGV, Eurostar, Ouigo, Thalys...) ;
- Trois gares routières : Chessy Nord, Chessy Sud et Val d'Europe ;
- Deux autoroutes : A4 et A104 ;
- Un accès facile aux deux aéroports franciliens : Orly et Charles de Gaulle.

Chessy est classée commune touristique par l'accueil sur son territoire des parcs Disney, du Disney Village et d'une partie des programmes hôteliers qui leur sont liés. Chessy accueille aussi des programmes de commerces destinés à la clientèle touristique et résidentielle.

Sur les 574 hectares que comprend la commune de Chessy :

- 334 hectares (58 %) sont inclus dans le périmètre de la Convention Disney,
- 117 hectares (20,5 %) font l'objet d'aménagements urbains,
- 123 hectares (21,5 %) sont occupés par le bourg et le coteau.

Tous ces espaces évoluent de façon « harmonieuse ».

Aujourd'hui, la commune de Chessy peut être découpée en cinq entités territoriales : le village d'origine, le coteau de la Marne, la zone d'extension du bourg, la station touristique Disneyland Paris et le quartier du centre urbain du Val d'Europe.

Chessy présente la spécificité d'avoir deux pôles de centralité « habités » distants de 3 km et un troisième : le pôle touristique.

La commune de Chessy est une commune dont l'aménagement s'organise dans un cadre législatif et réglementaire très particulier.

Le territoire situé hors du périmètre Disney comprend un secteur en cours d'urbanisation : la zone d'aménagement concertée (ZAC) de Chessy, le bourg d'origine et le coteau de la Marne. Dans le cadre de la ZAC de Chessy, l'aménagement consiste à organiser le développement urbain en extension du bourg tout en maintenant son unité. Le programme est mixte et prévoit d'aménager des espaces autour d'un grand parc, le parc du Bicheret.

Le programme de logements permet que la croissance démographique s'accompagne du maintien des équilibres sociaux, économiques et financiers de la commune.



Le village de Chessy connaît une très forte croissance démographique depuis 2001, compte tenu des programmes de logements réalisés dans la ZAC de Chessy, en extension du bourg et dans la ZAC du centre urbain.

Village rural traditionnel de la Brie, Chessy a vu progressivement sa population augmenter à partir de la fin des années 60, avec l'extension de l'agglomération parisienne vers l'est. Le nombre d'habitants a été multiplié par trois en 30 ans : Chessy comptait 394 habitants en 1962 contre 1 124 en 1990.

À la fin des années 90, suite à la création de l'agglomération nouvelle du secteur IV de Marne-la-Vallée, cette croissance s'est à nouveau accélérée.

La population a plus que triplé en moins de 20 ans : Chessy comptait 1 667 habitants au recensement de 1999 contre 6 932 au 1<sup>er</sup> janvier 2021 (chiffre INSEE).

De 7 000 à 8 000 aujourd'hui, Chessy pourrait atteindre environ 12 000 habitants au terme de son développement, soit le double de ce qui était prévu à la signature de la convention en 1987.

Le village de Chessy limité au nord par la vallée de la Marne, s'est implanté en crête du coteau. Au nord, le coteau boisé bordait le village, et au sud s'étendait le vaste plateau agricole ponctué par trois corps de fermes, le parc et le château de Chessy.

L'occupation du plateau de Chessy par les villageois - agriculteurs - remonte à la période laténienne (Protohistoire, vers 450 avant notre ère). Au XI<sup>ème</sup> siècle environ, les villageois abandonnent le plateau et s'installent vraisemblablement sur le bord du coteau.

Au XVIII<sup>ème</sup> siècle, le village et le domaine du château étaient séparés par la Route Royale. Cette voie existe encore, partiellement pavée : rue Charles de Gaulle et rue de Lagny.

Le déplacement du village vers le coteau est probablement justifié par l'installation des seigneurs sur le plateau avant la fin du Moyen Âge. En effet, la première mention d'un seigneur de Pommeuse remonte à 1420, il s'agissait de Robert de Courtignon. La présence d'un seigneur sous-entend aussi la présence d'un logis seigneurial et un texte de 1583 mentionne pour la première fois un manoir, celui de Laurent Bellanger, seigneur de Pommeuse.

La présence des maisons nous interdit désormais la connaissance de l'historique de la construction du bourg. La seule unité concrète et reconnue du Moyen Âge est le site des Cornilles (XIII<sup>ème</sup> - XVI<sup>ème</sup> siècles) : il existait des maisons d'habitation avec jardin contigu le long de la rue principale, un cimetière accueillant 1 500 sépultures environ et l'ancienne chapelle Saint-Éloy.



Le seul élément pérenne évident du village est l'église Saint-Nicolas, qui a été reconstruite en 1743. Sur la place de l'église existe actuellement l'auberge Saint-Nicolas qui portait déjà ce nom avant 1920, mais existait depuis au moins 1619 sous d'autres appellations. Cela n'était d'ailleurs pas là le seul commerce de Chessy.

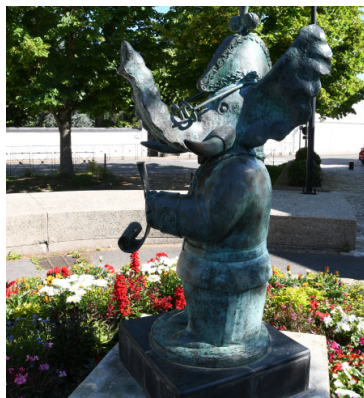
Sur le coteau, au-delà du lavoir, l'urbanisation débute dans les années 1950/1960. L'habitat, implanté sur le coteau même, qui descend jusqu'à la Marne est bien postérieur. Ce type de terrain en pente difficile à aménager ayant par ailleurs longtemps été planté de vignes.

À partir des années 1960, et surtout 1970, Chessy est devenue un lieu de villégiature pour des Parisiens qui ont construit sur le coteau des maisons ou maisonnettes de week-end. Avec la poussée vers l'est de l'agglomération parisienne, les résidences secondaires se sont peu à peu transformées en résidences principales et le coteau s'est fortement urbanisé.



L'école existe à Chessy depuis au moins 1664 : elle était alors située dans l'actuelle rue des Fermes. La seconde école, abritant également la Mairie et présente juste après la Révolution, était installée en-deçà de la pharmacie, rue Charles de Gaulle. Les locaux de la mairie actuelle accueillent la troisième mairie-école, acquise en 1880 grâce à l'intervention philanthropique du maire de l'époque, Jules Chartier.

Mais le destin de Chessy a basculé avec la création en 1987 du secteur IV de la ville nouvelle de Marne-la-Vallée et la réalisation dans les années qui ont suivi de la station touristique Disneyland® Paris. Passer d'un village rural au développement modéré à une ville péri-urbaine qui doit se construire sur 30 ans, constitue un bouleversement considérable, tant du point de vue démographique, économique, sociologique que du point de vue de l'identité et de l'image.



L'école Cornélius, quatrième de son histoire, est mise en service en 1994.

La statue du précepteur de Babar est inaugurée en 1998 en présence de Laurent et Mathieu de Brunhoff, les fils du créateur de Babar.

La famille de Brunhoff a habité la villa Lermine construite en 1802, actuelle "Muscadelle", située en face de l'école Cornélius.

La mairie est restée quant à elle à l'emplacement de 1880, au centre du village.

Aujourd'hui, la ville de Chessy dispose de trois groupes scolaires, les écoles Gaius et Cornélius dans le bourg et l'école Tournesol dans le centre urbain. Pour répondre au besoin d'accueil croissant, un quatrième établissement ouvrira ses portes en septembre 2024 dans le centre urbain, l'école Champignac.

*Plus d'information sur les écoles page 57*

La commune est dotée également de trois structures petite enfance dont deux dans le centre urbain et une dans le bourg.

*Plus d'information sur les crèches page 52*

Enfin, elle dispose de trois centres de loisirs qui accueillent les enfants en semaine et lors des vacances scolaires.

*Plus d'information sur les centres de loisirs page 54*



Toujours pour satisfaire les besoins de la jeunesse, en 2006 a commencé la construction du collège situé au centre géographique de la commune, à égale distance entre le centre urbain et le bourg en bordure du boulevard du Grand Fossé. Il a accueilli ses premiers élèves en septembre 2007 et, grâce à son extension en 2009, il peut recevoir 800 collégiens.

Depuis 2009, un complexe sportif constitué d'un gymnase, d'un terrain multisports, d'un terrain de rugby et d'une piste d'athlétisme l'accompagne.

Depuis 1992, date d'approbation de la Zone d'Aménagement Concerté de Chessy, le développement du bourg s'effectue surtout au sud de l'avenue Thibaud de Champagne (RD 934). Déjà amorcé au nord par la réalisation de deux opérations de logements et de l'école Cornélius, et au sud par la réalisation du quartier du parc, le développement urbain du village s'est poursuivi à l'est des fermes d'Orsonville et des Tournelles. La commune a acquis la ferme des Tournelles pour la reconvertir en équipement culturel : école de musique, salle de spectacle, auditorium et locaux associatifs.

Dans cette ZAC, une dernière opération dont la livraison est prévue fin 2024, est en cours entre le collège et le château dont le parc sera réaménagé pour permettre une parfaite intégration dans le bourg.

Une troisième ALSH sera livrée pour libérer les locaux nécessaires à l'accueil des nouveaux écoliers de l'école Gaius.



Les réflexions menées ont permis de définir les principes urbanistiques du développement :

- La création d'un axe nord-sud reliant la rue Charles de Gaulle au boulevard du Grand Fossé. Cette liaison constitue l'entrée sud du bourg de Chessy facilitant les échanges entre le village et le quartier du centre urbain.
- Le centre bourg, prenant appui sur le centre actuel depuis l'église jusqu'à la mairie, se prolonge autour d'un espace public situé de part et d'autre de l'avenue Thibaud de Champagne, reliant la mairie aux fermes d'Orsonville et des Tournelles. Autour de cet espace sont implantés des équipements, des services, des logements et des aires de stationnement, porteurs de cette centralité étendue.
- Le maintien de l'axe visuel entre la statue de Cornélius et le château de la Belle au Bois Dormant dans le parc Disneyland®. Il s'agit d'un axe symbolique : Chessy a vu naître Babar et accueille depuis 30 ans Mickey.



Une nouvelle phase de développement voit le jour avec mille nouveaux logements au nord de l'avenue Hergé et des équipements publics en adéquation avec le développement que connaît le centre urbain (crèche, école, maison de quartier). L'école Champignac y accueillera ses premiers élèves en septembre 2024.

La commune s'est aussi attachée à mobiliser une réserve foncière en vue de la création d'un parc familial d'une superficie de 3,5 hectares.



Si le caractère urbain de ce quartier sera encore renforcé, il n'en demeure pas moins la volonté de garder une mixité pour permettre l'ancrage des nouveaux habitants dans le souci du respect de la qualité de vie et de l'environnement.

# Le conseil municipal



**Olivier Bourjot\***  
Maire de Chessy



**Antoine Poupart**  
délégué  
aux transports, aux  
travaux, à la voirie et  
aux bâtiments



**Isabelle Poilpret\***  
déléguée  
aux affaires  
générales



**Laurent Henry**  
délégué  
à la vie locale



**Michèle Cambraye\***  
déléguée  
à la Culture



**Christophe  
Vuittenez**  
délégué  
à l'urbanisme,  
l'aménagement  
et au cadre de vie



**Maïthée Ureta**  
déléguée  
aux affaires scolaires  
et périscolaires



**Patrick Lenglet\***  
délégué  
à la jeunesse

Les permanences des élus ont lieu uniquement sur rendez-vous en mairie.  
Pour prendre rendez-vous, contactez l'accueil à l'adresse [agenda@chessy77.fr](mailto:agenda@chessy77.fr).

\* Élus au conseil communautaire de Val d'Europe Agglomération



**Cyril Marsaud\***  
délégué à la communication



**Florence Cacheux**  
déléguée aux nouveaux habitants



**Étienne Laurent**



**Madeleine Balcon**



**Benoît Fromeaux**



**Samira Boulanger**



**Pierre-Henri Dichiaro**  
délégué aux finances



**Martine Tartare**



**Corinne Vergnaud**



**Marc Allemandou**  
délégué à l'informatique et aux nouvelles technologies



**Sandrine Lecolle**  
déléguée au social et à la petite enfance



**Paul Wurtz**



**Dominique Chardonnières**



**Benoît Guillaume**



**Evelyne Pourchet**



**Jean-Claude Manetti**



**Jean-Pierre Gallardo\***



**Malika Ameddah**



**Fabio Timbrandy**  
délégué au sport



**Ousseynou Seck**



**Béatrice Schumacher**  
déléguée aux commerces

# Autour de Chessy

Communauté d'agglomération, département, région... La commune est votre plus proche interlocuteur mais celle-ci s'intègre dans un paysage institutionnel riche et parfois complexe où chacun agit dans des domaines de compétence bien précis.

## ■ VAL D'EUROPE AGGLOMÉRATION



Auparavant regroupées en Syndicat d'Agglomération Nouvelle (SAN), les communes de Chessy, Coupvray, Bailly-Romainvilliers, Magny le Hongre et Serris sont réunies en une communauté d'agglomération depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Les communes de Villeneuve-le-Comte et Villeneuve-Saint-Denis ont rejoint Val d'Europe Agglomération depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 tandis qu'Esblly, Montry et Saint-Germain-sur-Morin ont intégré l'agglomération en 2020.

La communauté d'agglomération dispose de compétences obligatoires telles que le développement économique ou la politique de la ville, de compétences optionnelles comme l'eau et l'assainissement ainsi que de compétences facultatives comme le soutien aux politiques sportives ou culturelles.

Chaque commune est représentée au sein du conseil communautaire qui se compose de 48 élus.

### **Président de Val d'Europe Agglomération : Philippe Descrouet**

Val d'Europe Agglomération joue un rôle essentiel dans le développement du Val d'Europe aux côtés d'EpaFrance, aménageur et d'EuroDisney, développeur, dans le cadre d'un partenariat public-privé unique en France.

Les élus de la communauté d'agglomération travaillent ainsi à faire de Val d'Europe un ensemble urbain équilibré, cohérent, générateur d'emplois, respectueux de l'identité des communes et capable d'offrir aux habitants - anciens et nouveaux - bien-être et services dans un environnement protégé.



## VAL D'EUROPE AGGLOMÉRATION

Château de Chessy - BP 40 - 77701 Chessy - Marne-la-Vallée Cedex 4

Tel. : 01 60 43 80 80

contact@vdeagglo.fr

[www.valdeuropeagglo.fr](http://www.valdeuropeagglo.fr)

Val d'Europe Agglomération sur les réseaux sociaux :     

Ouvert du lundi au jeudi : 8 h 30 - 12 h 30 et 13 h 30 - 18 h 30

et le vendredi : 8 h 30 - 12 h 30 et 13 h 30 - 18 h

## Les communes membres de Val d'Europe Agglomération

### Bailly-Romainvilliers

51, rue de Paris

77700 Bailly-Romainvilliers

Tel. : 01 60 43 02 51

[www.bailly-romainvilliers.fr](http://www.bailly-romainvilliers.fr)

 Bailly-Romainvilliers-Mairie

Maire : Anne Gbiorczyk

### Magny le Hongre

21, rue du Moulin à Vent

77700 Magny le Hongre

Tel. : 01 60 43 51 00

[www.magnylehongre.fr](http://www.magnylehongre.fr)

 Magny le Hongre

Maire : Véronique Flament

### Serris

2, place Antoine Mauny

77700 Serris

Tel. : 01 60 43 52 00

[www.serris.fr](http://www.serris.fr)

 Serris

Maire : Philippe Descrouet

### Chessy

32, rue Charles de Gaulle

77700 Chessy

Tel. : 01 60 43 80 21

[www.chessy77.fr](http://www.chessy77.fr)

 Ville de Chessy77

Maire : Olivier Bourjot

### Montry

25, avenue de la Mairie

77450 Montry

Tel. : 01 64 63 44 44

[www.mairie-montry.fr](http://www.mairie-montry.fr)

 Ville de Montry

Maire : Françoise Schmit

### Villeneuve-le-Comte

Place de la Mairie

77174 Villeneuve-le-Comte

Tel. : 01 60 43 00 19

[www.villeneuve-le-comte.fr](http://www.villeneuve-le-comte.fr)

 Villeneuve Le Comte

Maire : Daniel Chevalier

### Coupvray

Place de l'Église

77700 Coupvray

Tel. : 01 64 63 43 00

[www.coupvray.fr](http://www.coupvray.fr)

 Ville de Coupvray

Maire : Thierry Cerri


### St-Germain-sur-Morin

1, place de la Mairie

77860 St-Germain-sur-Morin

Tel. : 01 60 04 13 06

[www.saint-germain-sur-morin.org](http://www.saint-germain-sur-morin.org)

 Saint germain sur morin\_ officiel

Maire : Gérard Gourovitch

### Villeneuve Saint-Denis

Place de la Mairie

77174 Villeneuve-Saint-Denis

Tel. : 01 60 43 01 06

[www.villeneuve-st-denis.fr](http://www.villeneuve-st-denis.fr)

 Villeneuve Saint Denis

Officiel

Maire : Peggy Pharisien

### Esbly

7, rue Victor Hugo

77450 Esbly

Tel. : 01 64 63 44 00

[www.esbly.org](http://www.esbly.org) -  Ville d'Esbly

Maire : Ghislain Delvaux

## ■ LES COMPÉTENCES DE VAL D'EUROPE AGGLOMÉRATION

### Urbanisme

Au travers de l'élaboration du schéma de cohérence territoriale (ScoT), du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI), des zones d'aménagement concerté et des lotissements de plus de 30 logements, Val d'Europe Agglomération s'est dotée des outils nécessaires pour un développement urbain de qualité, une offre d'habitat diversifiée et adaptée, un environnement naturel préservé et une architecture soignée. Elle s'est en outre attachée à valoriser le patrimoine existant pour faire de Val d'Europe un ensemble urbain équilibré respectueux de l'identité des communes et de ses habitants.

### Construction et planification des équipements publics

Pour répondre au développement de l'urbanisation et à l'arrivée continue de nouveaux habitants, Val d'Europe Agglomération cofinance à hauteur de 50% maximum de nombreux équipements publics : bâtiments administratifs, groupes scolaires et centres de loisirs, crèches, équipements sportifs, centres socio-culturels...

### Développement économique et emploi

La communauté d'agglomération participe activement à l'animation et à la diversification du tissu économique local. Elle accueille les entreprises et les aide dans leur choix d'implantation. Elle accompagne également les créateurs d'entreprises et gère la pépinière d'entreprises de Val d'Europe, la Forge, un espace d'activités dédié aux jeunes sociétés. En partenariat avec Pôle emploi, elle organise des actions et des animations à destination des demandeurs d'emploi et entreprises dans le cadre de leurs recherches comme le Rallye Emploi Val d'Europe (REVE).

### Déplacements

En collaboration avec le Syndicat Intercommunal d'Etudes des Mobilités Urbaines (SIEMU) et les principaux partenaires publics, Val d'Europe Agglomération réalise les réseaux et les infrastructures nécessaires à la desserte du territoire : gares routières, parc de stationnement régional, transports collectifs.

Objectif pour les prochaines années : poursuivre le développement des liaisons douces (vélo, roller, marche à pieds) entre les différents pôles urbains afin de permettre un accès facile et protégé aux équipements et services du secteur.

### Création et gestion des réseaux d'eau potable, d'eaux usées et pluviales

De sa distribution à son épuration, l'eau est une préoccupation quotidienne.

Depuis 1987, l'agglomération n'a cessé de moderniser les différents réseaux d'eau potable, d'eaux usées et pluviales qui s'étendent sur près de 200 km et qui desservent les communes du secteur, habitants et entreprises.

On ne trouve pas de châteaux d'eau à Val d'Europe, ils ont été remplacés par des usines de surpression de haute technologie (télégestion, automatisation...).

Pour permettre la collecte des eaux de pluie, Val d'Europe Agglomération a créé plus d'une trentaine de bassins d'eaux pluviales qui, par leur aménagement paysager, participent également à la qualité de l'environnement.

Les rus (19 km) et les bassins sont entretenus par les services de Val d'Europe Agglomération et de nombreux prélèvements permettent de veiller à la qualité de l'eau.



## Entretien des espaces publics d'intérêt intercommunal

Val d'Europe Agglomération a en charge l'entretien de nombreux espaces publics. Ces prestations de haut niveau (interventions fréquentes, normes de taille, d'arrosage...) font de l'environnement de Val d'Europe un atout essentiel pour la qualité de vie des habitants et l'accueil des entreprises.

Il s'agit essentiellement :

- de l'entretien des espaces verts (77 ha de gazon, 4,5 ha de massifs d'arbustes, plus de 8 000 arbres et 5,4 ha de merlons autoroutiers) ;
- de l'entretien des bassins (suivi écologique et analyses bactériologiques, ramassage des déchets, entretien des rus) ;
- de la propreté urbaine (84 km de voirie, mobilier urbain, service hivernal de salage) ;
- de la maintenance des gares routières (nettoyage des quais et des aribus) ;
- de l'entretien de l'éclairage public ;
- de l'entretien de la voirie intercommunale.

La compétence de la gestion des déchets revient à Val d'Europe Agglomération qui organise la collecte des déchets, apporte ses recommandations en matière de tri et gère les déchèteries et les points d'apports volontaires.

Retrouvez toutes les informations utiles sur [valdeuropeagglom.fr](http://valdeuropeagglom.fr); rubrique Gérer ses déchets.

## Soutien de la politique sociale, culturelle et sportive

En matière de politique sociale, culturelle et sportive, Val d'Europe Agglomération construit les équipements publics nécessaires au développement d'une vie sociale dense et diversifiée (salles de spectacles et médiathèques, équipements sportifs, centres de loisirs...).

En matière sociale, Val d'Europe Agglomération a mis en place un RAM (Relais parents Assistants Maternels) et joue un rôle moteur dans la recherche de solutions innovantes pour répondre à la forte demande de garde d'enfants sur le secteur.

La politique culturelle s'appuie sur des grands projets ainsi que sur des actions de proximité vers la population : organisation d'Assomania Val d'Europe - forum des associations...

Val d'Europe Agglomération est également présente auprès des plus jeunes par les cours d'anglais et le réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) dans les écoles.

Dans le domaine sportif : vacances jeunes, interventions sportives en milieu scolaire, cross scolaires, stages...

L'objectif est de proposer aux jeunes des activités variées pendant les vacances scolaires et les initier à de nouvelles disciplines sur le temps scolaire.

Val d'Europe Agglomération soutient également les associations dans le cadre de manifestations exceptionnelles.

## Réseau des médiathèques de Val d'Europe

Le réseau des médiathèques entend à la fois proposer des services de proximité avec des médiathèques situées au cœur des communes et offrir aux étudiants et chercheurs un outil de travail remarquable avec la médiathèque de Val d'Europe dans le centre urbain à Serris.

## ■ EPAMARNE EPAFRANCE

EpaMarne et EpaFrance sont des établissements publics d'aménagement liés dans leur mission commune qui est d'aménager, de planifier et d'impulser le développement de Marne-la-Vallée. Ils ont la charge de mettre en cohérence, dans l'espace et dans le temps, la réalisation des éléments qui font la ville nouvelle.

Pour le secteur IV de Marne-la-Vallée dont la commune de Chessy fait partie, l'établissement public a été dénommé EpaFrance et une convention avec l'établissement public des autres secteurs de Marne-la-Vallée (EpaMarne) règle les conditions selon lesquelles la gestion d'EpaFrance est assurée par EpaMarne.

Il exerce des compétences en matière foncière et en matière de travaux d'aménagement. En relation avec les élus locaux, il est donc investi d'une mission de création urbaine non seulement technique mais aussi sociale.

Le conseil d'administration d'EpaFrance comprend des représentants de l'État (9 membres représentant les différents ministères) et des collectivités locales (région Île-de-France, département de Seine-et-Marne, Val d'Europe Agglomération) ; sa composition est fixée à l'article 8 du décret du 24 mars 1987 :

- Le conseil d'administration élit un président et deux vice-présidents.

**Président d'EpaFrance : Thierry Cerri**

- Le directeur est nommé par arrêté du ministre du logement et de l'habitat durable, après avis du président d'EpaFrance et du préfet de région.

L'Établissement Public Aménageur peut réaliser des équipements publics pour le compte de Val d'Europe Agglomération et des communes par le biais d'une convention de mandat définie par les dispositions de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985.

**EpaMarne EpaFrance**  
l'âme dans l'aménagement

**Établissements Publics d'Aménagement de Marne-la-Vallée**

8, avenue André-Marie Ampère - 77420 Champs-sur-Marne

Tel. 01 64 62 44 44

[www.epamarne-epafrance.fr](http://www.epamarne-epafrance.fr)

sur les réseaux sociaux :     

## ■ DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

Le conseil départemental exerce ses compétences dans les domaines suivants :



- action sanitaire et sociale
- éducation, culture et patrimoine
- équipement, voirie et transports
- environnement, patrimoine et tourisme

Chessy dépend du canton de Serris dont les conseillers départementaux élus sont : Anne Gbiorczyk et Thierry Cerri

Président du département de Seine-et-Marne : Jean-François Parigi

## ■ RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

Le conseil régional est compétent en matière de :



- lycée : construction, rénovation, entretien et équipement
- enseignement supérieur et recherche
- apprentissage et formation professionnelle des adultes

- planification et aménagement du territoire
- développement économique avec des programmes d'aides financières directes à l'industrie, l'artisanat, l'agriculture, au tourisme et au commerce extérieur
- culture : création et diffusion, cinéma, audiovisuel...
- sport, loisirs et tourisme régional
- valorisation du patrimoine historique et paysager
- la région co-finance les travaux des grands équipements structurants (routes, aéroports, canaux, ports, gares ferroviaires...)

Présidente de la région Île-de-France : Valérie Pécresse

## ■ LES ÉLUS À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

*«Le Parlement vote la loi. Il contrôle l'action du Gouvernement. Il évalue les politiques publiques. Il comprend l'Assemblée nationale et le Sénat.»*

Article 24 de la Constitution, alinéas 1<sup>er</sup> et 2

Le député est élu au suffrage universel direct et siège à l'Assemblée nationale.

Député de la 8<sup>e</sup> circonscription de Seine-et-Marne : Hadrien Ghomi

Les sénateurs siègent au Sénat, sont élus au suffrage universel indirect et assurent la représentation des collectivités territoriales de la République.

Sénateurs seine-et-marnais : Anne Chain-Larché, Pierre Cuypers, Aymeric Durox, Vincent Éblé, Marianne Margaté et Louis Vogel

# Restez informé

En complément de ce guide pratique, la commune de Chessy met à disposition des utilisateurs différents supports de communication afin de se tenir informé.

## **Site internet [www.chessy77.fr](http://www.chessy77.fr)**

Le site internet de la ville regroupe toutes les informations utiles que vous soyez parent, senior, adolescent, professionnel... Vous y trouverez, entre autres, le calendrier des collectes d'ordures, l'agenda événementiel, les différentes procédures pour vos démarches administratives ou encore l'accès au portail famille.

## **Facebook [Ville de Chessy 77](#)**

La page facebook de la ville relaie les actualités du territoire et offre aux Cassassiennes et Cassassiens un espace d'échange sur les sujet qui les concernent.

## **Instagram [VilleChessy77](#)**

La page instagram relaie les actualités de Chessy et offre aux Cassassiennes de jolies photos de la ville.

## **Application mobile**

L'application « Chessy » est disponible sur les plateformes de téléchargement App store et Google play pour accéder à l'actualité de la commune en quelques clics depuis son smartphone.

## **Panneaux lumineux**

Trois panneaux lumineux - l'un installé sur la place Edmond Chartier dans le bourg et les deux autres dans le centre urbain : sur la place d'Ariane et sur la place des Dariolles - permettent de relayer les actualités et les informations importantes.

## **Flash Info**

Édité régulièrement, le flash info est le support papier qui vient jusqu'à vous puisqu'il est distribué dans les boîtes aux lettres et publié sur le site internet ainsi que la page Facebook

## **Panneaux d'affichage**

Plus de dix panneaux d'affichage sont dispersés sur le territoire communal afin de vous tenir informé des événements et des informations prioritaires.



# Vivre à Chessy

- 38 · Déchets et collectes
- 41 · Règlementations et bonnes pratiques
- 42 · Autorisations d'urbanisme
- 44 · Transports
- 47 · Cultes
- 48 · S'implanter à Chessy
- 49 · Emploi stage & formation

# Déchets et collectes

## ■ LES COLLECTES

### **CHESSY BOURG**

- COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS (BAC **VERT**)  
Lundi matin et jeudi matin
- COLLECTE SÉLECTIVE EMBALLAGES ET PAPIERS (BAC **BLEU** ou **JAUNE**)  
Mercredi matin
- EXTRA-MÉNAGERS et ENCOMBRANTS  
4 fois par an, 50 kg maximum  
(dates de ramassage communiquées sur les supports de communication papiers et numériques de la ville)

### **CENTRE URBAIN DE CHESSY VAL D'EUROPE (sud avenue Hergé)**

- COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS (BAC **VERT**)  
Mardi matin et vendredi matin
- COLLECTE SÉLECTIVE EMBALLAGES ET PAPIERS (BAC **BLEU** ou **JAUNE**)  
Mercredi matin
- EXTRA-MÉNAGERS et ENCOMBRANTS  
4 fois par an, 50 kg maximum  
(dates de ramassage communiquées sur les supports de communication papiers et numériques de la ville)

### **ZAC DES STUDIOS ET DES CONGRÈS (nord avenue Hergé)**

Dans la ZAC des Studios et des Congrès, la collecte des déchets s'effectue grâce aux points d'apport volontaire enterrés (PAVE). Situés en pied d'immeubles, ils permettent aux habitants de se débarrasser de leurs ordures ménagères et de recycler les emballages, papiers, bouteilles, pots et bocaux en verre à tout moment sans attendre le jour de collecte.

Pour que la collecte soit efficace, le dépôt des déchets est interdit aux abords des PAVE.

Les calendriers de collectes selon le lieu d'habitation sont disponible sur :

[chessy77.fr](http://chessy77.fr) rubrique « Vivre » puis « Déchets et collectes »

[valdeuropeagglo.fr](http://valdeuropeagglo.fr) rubrique « Gérer ses déchets »

## ■ RECYCLER LE VERRE

### Chessy bourg :

- Rue Charles de Gaulle
- Rue de Montry
- Allée des Maraîchers

### Chessy centre urbain :

- Rue de la Galmy
- Rue Haddock

## ■ DÉCHETS VERTS

Depuis janvier 2023, la collecte des déchets verts s'est simplifiée : Val d'Europe Agglomération met à disposition de chaque foyer valeuropéen\*, sur simple demande et gratuitement, un bac.

*\* À l'exception du centre urbain de Chessy déjà doté.*

Afin d'obtenir le vôtre, il vous suffit d'en faire la demande auprès de votre mairie.

La collecte des déchets verts en sac reste toujours possible mais la fourniture de ces sacs n'est plus assurée par Val d'Europe Agglomération. Les foyers doivent se les procurer par leurs propres moyens.

## ■ LE COMPOST

Pour entretenir jardins et potagers sans apport chimique, bénéficiez gratuitement d'un composteur afin de valoriser vos déchets de cuisine et de jardin.

Effectuez votre demande par mail à l'adresse [compost@chessy77.fr](mailto:compost@chessy77.fr) en joignant la copie de votre pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

**UN DOUTE, UNE HÉSITATION... CONTACTEZ L'AMBASSADEUR DU TRI :**

**Tel. : 01 60 43 66 40 - [ambassadeurdetri@vdeagglo.fr](mailto:ambassadeurdetri@vdeagglo.fr)**

## À vos marques, prêts, sortez les bacs !

**Pour l'ensemble des collectes, les containers ou les sacs de déchets verts doivent être sortis la veille après 19h en veillant à ne pas gêner la circulation des piétons et des véhicules sur la voie publique.**

Les containers doivent ensuite être rentrés le jour de la collecte au plus tard à 20h.

# Déchèteries

## ■ DÉCHÈTERIE MUNICIPALE

3, rue de Montry · 77700 Chessy

Mercredi → 16 h 30 - 19 h  
Dimanche → 9 h - 12 h

Sauf jours fériés

Venir muni d'un justificatif de domicile récent et d'une pièce d'identité.

## ■ DÉCHÈTERIE «DDS» (DÉCHETS DIFFUS SPÉCIAUX)

Lieu dit La Mare Houleuse · 77700 Bailly-Romainvilliers

Tel. : 01 60 44 40 03 (serveur vocal) - [www.smitom-nord77.fr](http://www.smitom-nord77.fr)

### → Horaires d'accueil du 1<sup>er</sup> mars au 31 octobre :

Lundi au vendredi → 10 h - 17 h 45  
Samedi → 09 h - 17 h 45  
Dimanche → 09 h - 11 h 45

### → Horaires d'accueil du 1<sup>er</sup> novembre au 28/29 février :

Lundi au vendredi → 10 h - 16 h 45  
Samedi → 09 h - 16 h 45  
Dimanche → 09 h - 11 h 45

## CONDITIONS D'ACCÈS

Tous les particuliers habitant une des communes situées sur le territoire du SMITOM peuvent se rendre dans toutes les déchèteries du syndicat, munis de leur carte d'accès, d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile datant de moins de 6 mois (factures EDF, téléphone...) ou d'un avis d'impôts (de moins d'un an).

Tous les justificatifs peuvent être présentés de manière dématérialisée grâce à votre smartphone.

**Demande de carte d'accès en déchèterie et autres détails sur le site internet [www.smitom-nord77.fr](http://www.smitom-nord77.fr) rubrique « Les déchèteries »**



# Rappel des bonnes pratiques

## ■ MATÉRIEL BRUYANT

L'utilisation des tondeuses à gazon, débroussailleuses, tronçonneuses et tout matériel bruyant en général est autorisée uniquement les jours et heures suivants :

Lundi au vendredi	→	8 h - 19 h 30
Samedi	→	9 h - 12 h et 15 h - 19 h 30
Dimanche et jours fériés	→	10 h - 12 h

## ■ FEUX DE BROUSSAILLES

Il est interdit de brûler les déchets verts chez soi que ce soit avec un incinérateur de jardin ou à l'air libre. Vendre ou prêter un incinérateur de jardin est donc interdit.

Sont concernés par cette réglementation, les végétaux secs et humides dont l'herbe après tonte de pelouse, les feuilles mortes, les résidus de taille de haies et arbustes, les résidus de débroussaillage ou encore les épiluchures de fruits et légumes).

Il est toutefois possible d'utiliser les déchets verts en paillage ou en compost individuel puisqu'ils sont biodégradables.

## ■ DÉJECTIONS CANINES

Il est toujours agréable de flâner dans les rues, chemins et parcs de la ville, mais beaucoup moins lorsqu'ils ont servi de toilettes à nos compagnons canins. Faute de pouvoir le dire directement à nos amis les chiens, ces quelques lignes sont dédiées à leurs maîtres, qui eux, sans nul doute, les liront avec la plus grande attention.

**Des sacs canins sont à disposition en mairie et aux entrées principales des parcs. N'hésitez pas à les utiliser pour que Chessy reste une ville propre !**

# Autorisations d'urbanisme

La délivrance d'une autorisation d'urbanisme permet à la commune de vérifier la conformité des travaux par rapport aux règles d'urbanisme. Selon l'importance des travaux, il faut déposer un permis (permis de construire, d'aménager...) ou une déclaration préalable. Avant de commencer les travaux, il est recommandé de demander un certificat d'urbanisme pour obtenir des informations sur le terrain faisant l'objet de travaux.

## ■ CERTIFICAT D'URBANISME

Le certificat d'urbanisme est un document qui indique les règles d'urbanisme applicables sur un terrain donné et permet de savoir si l'opération immobilière projetée est réalisable. Il existe 2 types de certificat d'urbanisme. Sa délivrance n'est pas obligatoire, mais il est toutefois recommandé d'en faire la demande avant d'engager la réalisation du projet.

## ■ PERMIS DE CONSTRUIRE

Dans un certain nombre de cas, un permis de construire est exigé. D'une manière générale, il concerne les travaux de construction de grande ampleur (construction d'une maison individuelle et/ou ses annexes). Toutefois, il s'applique également à plusieurs autres cas (certains agrandissements, transformation d'usage de la construction...).

## ■ PERMIS D'AMÉNAGER

Le permis d'aménager est un acte qui permet à l'administration de contrôler les aménagements affectant l'utilisation du sol d'un terrain donné. La demande de permis d'aménager est différente selon que votre projet génère ou non un impact sur l'environnement (c'est-à-dire qu'il est notamment susceptible de porter atteinte aux ressources en eau ou de nuire aux espèces protégées).

## ■ DÉCLARATION PRÉALABLE DE TRAVAUX

La déclaration préalable permet à l'administration de vérifier que le projet de construction respecte bien les règles d'urbanisme en vigueur. Elle est généralement exigée pour la réalisation d'aménagement de faible importance.

## ■ PERMIS MODIFICATIF (DE CONSTRUIRE OU D'AMÉNAGER)

Le bénéficiaire d'un permis de construire ou d'un permis d'aménager en cours de validité peut apporter des modifications à celui-ci dès lors que ces modifications sont mineures. Ce permis ne constitue pas un nouveau permis.

## ■ PERMIS DE DÉMOLIR

Le permis de démolir est utilisé pour les projets de démolition totale ou partielle d'une construction protégée ou située dans un secteur protégé.

## ■ TAXE D'AMÉNAGEMENT

La taxe d'aménagement (TA) s'applique aux demandes d'autorisations déposées à partir du 1<sup>er</sup> mars 2012 (1<sup>er</sup> janvier 2014 à Mayotte). La TA s'applique également aux déclarations préalables ainsi qu'aux demandes d'autorisations modificatives générant un complément de taxation déposées à partir de cette même date.

## ■ DEMANDE D'AUTORISATION PRÉALABLE POUR L'INSTALLATION D'UNE PUBLICITÉ, D'UNE ENSEIGNE OU D'UNE PRÉ-ENSEIGNE

L'installation de publicité, enseigne et pré-enseigne fait l'objet d'une instruction par Val d'Europe Agglomération. Les demandes sont à adresser en mairie. Les dispositifs soumis à déclaration sont les publicités non lumineuses et les pré-enseignes dont les dimensions excèdent 1m en hauteur ou 1m50 en largeur ainsi que les enseignes et les publicités lumineuses.

## ■ GUICHET NUMÉRIQUE DES AUTORISATIONS D'URBANISME

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, les particuliers et les professionnels peuvent déposer leurs demandes d'autorisations d'urbanisme en ligne via une plateforme numérique accessible depuis le site internet de la commune où sont envisagés les travaux.  
> Demande à déposer sur [chessy77.fr](https://chessy77.fr), rubrique «Vivre» puis «urbanisme».

L'utilisation de ce service dématérialisé n'est pas obligatoire. Les services urbanisme maintiennent à l'identique leur accompagnement et le suivi des demandes papier avec les mêmes délais légaux de traitement.

### *Attention,*

*les travaux réalisés de façon illégale, c'est-à-dire n'ayant pas fait l'objet d'une demande ou n'étant pas conformes à l'autorisation, ne pourront être régularisés. Des sanctions pénales (article L 480-4 du code de l'urbanisme) pourront être appliquées et assorties d'une remise en l'état initial.*

# Transports : infos utiles

## ■ EN BUS

Retrouvez toutes les lignes locales et horaires en temps réels sur [iledefrance-mobilites.fr](http://iledefrance-mobilites.fr).

### **TRANSDEV MARNE-LA-VALLÉE**

**Un projet de renumérotation des lignes de bus du Réseau de Marne-la-Vallée sera effectif à partir du 22 avril 2024.**

Ligne 06 (code futur : 2262) : Gare d'Esbly – Gare de MLV Chessy Nord

Ligne 23 (code futur : 2223) : Gare de MLV Chessy Nord – Gare de Lagny Thorigny

Ligne 24 (code futur : 2263) : Gare de MLV Chessy Nord – Jablines Ile de Loisirs

Ligne 32 (code futur : 2292) : Gare de Tournan-en-Brie – Gare de Val d'Europe

Ligne 34 (code futur : 2234) : Gare de MLV Chessy Nord – Gare de Val d'Europe

Ligne 35 (code futur : 2235) : Gare de MLV Chessy Nord (Magny-le-Hongre – Bailly-Romainvilliers)

Ligne 42 (code futur : 2220) : Gare de Lagny Thorigny – Gare de Val d'Europe

Ligne 43 (code futur : 2233) : Gare de MLV Chessy Nord – Gare de Val d'Europe

Ligne 46 (code futur : 2228) : Gare de Val d'Europe – Gare de Bussy-S<sup>t</sup>-Georges – Gare de Torcy

Ligne 47 (code futur : 2231) : Gare de MLV Chessy Sud – Villages Nature

Ligne 57 (code futur : 2261) : Gare de MLV Chessy Nord – Gare d'Esbly

Ligne 60 (code futur : 2260) : Gare de Val d'Europe – Quincy-Voisins

### **TRANSDEV MARNE-ET-OURCQ**

Ligne 19 : Chessy – Meaux

### **TRANSDEV BRIE ET 2 MORIN**

Ligne 12 : Gare de Couilly - S<sup>t</sup>-Germain - Quincy / Gare de MLV Chessy Nord <> Meaux - Coubertin

Ligne 59 : Gare de Crécy-la-Chapelle <> Gare de MLV Chessy Nord

Ligne 62 Express : la Ferté-Sous-Jouarre – Chessy

Ligne 17 Express : La Ferté-Gaucher <> Gare de Coulommiers <> Gare de Crécy-la-Chapelle <> Gare de MLV Chessy Sud

Ligne 38 : Gare de Faremoutiers-Pommeuse – Gare de MLV Chessy Sud

### **FRANCILITÉ GRAND PROVINOIS**

Ligne 50 : Chessy Gare Sud – Provins Gare SNCF

Ligne 13 : Pézarches Station de covoiturage – Bray-sur-Seine La Borne Blanche

### **KEOLIS PORTES ET VAL DE BRIE**

Ligne 17 : Guignes - Chessy

### **NOCTILIEN**

Ligne 141 : Gare de l'Est - Meaux

## NAVETTE MAGICAL SHUTTLE

Dessertes d'Orly et de Roissy depuis la gare routière de Chessy nord - [www.magicalshuttle.fr](http://www.magicalshuttle.fr)

■ **EN CHESSYLIEN (navette gratuite)** Le Chessylien relie le bourg et le centre urbain tous les lundis, mercredis et samedis.

Parcours et horaires à retrouver sur : [chessy77.fr](http://chessy77.fr), rubrique «vivre» puis «déplacements».

Navette accessible aux personnes à mobilité réduite sur réservation.

Tel. : 01 60 32 40 40 - Mail : [carviabus@gmail.com](mailto:carviabus@gmail.com)

## ■ EN AVION

→ Roissy Charles de Gaulle à 8 minutes en TGV

→ Orly à 50 minutes environ par l'autoroute

Tel. : 39 50 - [www.parisaeroport.fr](http://www.parisaeroport.fr)

## ■ EN TRAIN

### GARE DE MARNE-LA-VALLÉE - CHESSY

Place des Passagers du Vent

Liaisons TGV (Nord, Atlantique, Est, Sud) Eurostar et Ouigo

RER ligne A vers Paris La Défense, St-Germain-en-Laye, Cergy, Poissy

### GARE DE VAL D'EUROPE - SERRIS - MONTÉVRAIN

RER ligne A vers Chessy et vers Paris, La Défense, St-Germain-en-Laye, Cergy, Poissy

RATP : service clientèle : 3424 - objets trouvés : 3246 - [www.ratp.fr](http://www.ratp.fr)

SNCF : Informations et réservations : 36 35 - 7j/7 - 7h/22h - [www.sncf.com](http://www.sncf.com)

## ■ EN VOITURE

### STATIONNEMENT

→ **Parking souterrain**

Place d'Ariane

*Gestion Val d'Europe Agglomération*

→ **Parking aérien**

angle avenue Hergé et rue Haddock

*Gestion Val d'Europe Agglomération*

Parking Nelson Mandela (gratuit)

*le long du boulevard du Grand Fossé*

→ **Parc relais Val d'Europe** (Serris/Montévrain)

77, rue de la Charbonnière - Montévrain

Tel. : 01 60 42 39 50

*Gestion SAEMES - [www.saemes.fr](http://www.saemes.fr)*

→ **Gare de Marne-la-Vallée / Chessy**

Place Passagers Du Vent

Tel. : 01 64 63 20 49

*Gestion Effia - [www.elfia.fr](http://www.elfia.fr)*

→ **Disney Village**

Avenue Paul Séramy

Tel. : 01 60 42 00 17

*Gestion Indigo - [www.parkingindigo.com](http://www.parkingindigo.com)*

### ÉCOMOBILITÉ

11 stations d'écomobilité sur le territoire de Val d'Europe dont 3 à Chessy :

#### Autopartage - recharge

→ **Parking souterrain**

Place d'Ariane

→ **Gare de Marne-la-Vallée / Chessy**

Place des Passagers du Vent

#### Recharge uniquement

→ **Mairie**

rue des Pommiers

Liste des stations, informations et inscriptions sur [clem.mobi](http://clem.mobi)

# Transports scolaires



La carte Imagine R c'est l'alliance d'un forfait Navigo avec les avantages d'une carte riche en bons plans. Celle-ci permet aux collégiens, lycéens, apprentis et étudiants de circuler en illimité sur tous les modes de transport du réseau Île-de-France (train, bus, métro...).

## **Agence Imagine R**

95905 Cergy Pontoise Cedex 9

Tel. : 09 69 39 55 55 (appel non surtaxé)

[www.imagine-r.com](http://www.imagine-r.com)

## ■ PARTICIPATION COMMUNALE

**La commune de Chessy accorde une participation financière.** Celle-ci est versée par le centre communal d'action sociale (CCAS) uniquement pour les Cassassiens, fréquentant un établissement public ou privé.

- Pour tous les collégiens : 61 €
- Pour tous les lycéens : 120 €
- Pour les étudiants (- de 26 ans) : 120 €

**Attention**, pour bénéficier de la participation communale, vous devez vous présenter en mairie, après avoir fait tamponner le formulaire par l'établissement scolaire, afin de faire valider votre dossier avant tout envoi à l'agence **Imagine R** (sauf pour les étudiants : voir conditions en mairie).

## Validez, vous êtes comptés !

### **Pourquoi faut-il valider son Pass Navigo dans le bus ou en prenant le train ?**

La validation de votre titre de transport permet à Île-de-France Mobilités d'évaluer la fréquentation de manière précise et d'améliorer l'offre de transport. Chaque Pass Navigo validé participe à financer votre réseau de bus.

**Rappel : la validation de votre titre de transport est obligatoire.**

**La non-validation de celui-ci est passible d'une contravention.**

# Les cultes

## ■ CULTE CATHOLIQUE

**Paroisse Saint-Colomban (Communautés catholiques du Val d'Europe)**

5, rue de Magny - 77700 Bailly-Romainvilliers

Tel. : 01 60 42 01 15

[paroisse@paroisse-st-colomban.fr](mailto:paroisse@paroisse-st-colomban.fr) - [www.paroisse-st-colomban.fr](http://www.paroisse-st-colomban.fr)

HORAIRES DES MESSES			
WEEK-END		SEMAINE	
Samedi	12 h - Coutevroult* <b>18 h 30 - Chessy</b>	Mardi	20 h - Serris
Dimanche	10 h - Coupvray	Mercredi	<b>18 h 30 - Chessy</b>
	10 h - Villeneuve-le-Comte	Jeudi	18 h 30 - Magny-le-Hongre
	11 h 30 - Serris	Vendredi	18 h 30 - Bailly Romainvilliers
	18 h 30 - Magny-le-Hongre		

\*sauf juillet et août

L'église Saint-Nicolas de Chessy est ouverte tous les jours de 9 h à 18 h.

## ■ CULTE JUDAÏQUE

**Synagogue**

14, rue des Anémones - 77500 Chelles

Tel. : 01 60 20 92 93

**Association BETH EL 77**

5, rue Cinna - 77186 NOISIEL

Tel. : 06 19 92 15 75

**Association J'Buss**

33, boulevard des Genêts - 77600 Bussy-Saint-Georges

Tel. : 06 24 47 78 08

## ■ CULTE MUSULMAN

**Mosquée de Champs-sur-Marne - Union des Travailleurs Maghrébins de Marne-la-Vallée**

LCR Le Conti - rue Xavier Bichat - 77420 Champs-sur-Marne

## ■ CULTE PROTESTANT

**Église protestante unie de France**

[pasteur-lagny@orange.fr](mailto:pasteur-lagny@orange.fr)

Temple : 4, avenue de la République - 77400 Lagny-sur-Marne

Tel. : 01 60 07 30 42

# S'implanter sur le territoire

De nombreuses solutions existent sur le territoire de Chessy et plus largement de Val d'Europe pour permettre aux entreprises de s'installer et de se développer.

## ■ ATELIERS ARTISANAUX



Pour maintenir et fortifier le tissu existant des petites entreprises, accompagner le milieu artisanal dans la dynamique du secteur et favoriser la création d'entreprises, Chessy dispose d'un parc artisanal de plus de 2000 m<sup>2</sup> à l'entrée de la commune.

## ■ RÉSIDENCE DU PRIEURÉ

Construite en 2011, la résidence du Prieuré accueille huit commerces, un vétérinaire, un cabinet médical et un distributeur automatique de billets, le tout sur une surface de 1690 m<sup>2</sup>. Cet ensemble composé de logements et d'un parking souterrain est venu compléter et terminer l'urbanisme du centre historique de Chessy, affirmant l'identité de la place de l'Église.

## ■ ZONE D'ACTIVITÉ

Située au nord du boulevard du Grand Fossé, la zone d'activité de la rue des Quilles a été développée par l'Établissement public d'aménagement EpaFrance et accueille des entreprises propriétaires ou en location.

## ■ LA FORGE

**Parc international d'entreprises - Parc Faraday**

**1, avenue Christian Doppler · 77700 Serris**

**Tel. : 01 78 71 00 11 · [economie@vdeagglo.fr](mailto:economie@vdeagglo.fr) · [www.laforge3-0.eu](http://www.laforge3-0.eu)**

Située au cœur du Val d'Europe, à proximité des grands axes de communication, La Forge est la pépinière d'entreprises du Val d'Europe. La structure propose tout l'accompagnement nécessaire, de la création au développement de votre entreprise en passant par l'implantation des entreprises sur le territoire.

La Forge propose 1600 m<sup>2</sup> de bureaux et d'atelier, un accompagnement au développement et une formule « All Inclusive ».

## ■ ANNUAIRE DES ENTREPRISES

Retrouvez l'annuaire des entreprises de Chessy sur [www.chessy77.fr](http://www.chessy77.fr), rubrique «entreprises et emplois».



# Emploi, stage et formation

Val d'Europe favorise les initiatives partenariales en organisant le salon Rallye Emploi Val d'Europe. L'agglomération propose également un point d'accès au droit à la Maison des Services Publics et encourage les jeunes en les accueillant dans sa pépinière d'entreprises « La Forge ».

## ■ FRANCE TRAVAIL (EX PÔLE EMPLOI) DE VAL D'EUROPE

Partenaire privilégié de l'agglomération, France Travail accompagne les personnes en recherche d'emploi, de formation ou qui souhaitent créer leur entreprise. Il accompagne également les entreprises dans leur recrutement.

### **France Travail**

Maison des Services Publics

27, place d'Ariane

77700 Chessy

Tel. : 39 49

[www.pole-emploi.fr](http://www.pole-emploi.fr)

Lundi au jeudi : 9 h - 13 h 15 et vendredi : 9 h - 12 h (en accès libre)

Lundi au jeudi : 13 h 15 - 17 h (sur RDV)

## ■ RALLYE EMPLOI VAL D'EUROPE

Depuis 15 ans, Val d'Europe Agglomération et les acteurs publics de l'emploi organisent chaque année au printemps le Rallye Emploi Val d'Europe.

Ce salon permet de mettre en relation les entreprises du Val d'Europe avec les demandeurs d'emploi ou bien les salariés en recherche de nouveau professionnel.

## ■ EN SAVOIR PLUS SUR L'EMPLOI

Informations utiles sur [www.valdeuropeagglo.fr](http://www.valdeuropeagglo.fr), rubrique «services» puis «emploi».

La Maison des Services Publics propose également des informations collectives sur l'emploi et des permanences spécialisées (accompagnement vers l'emploi, cité des métiers...).

### **Renseignements auprès de la Maison des Services Publics :**

27, place d'Ariane

77700 Chessy

Tel. : 01 78 71 40 95

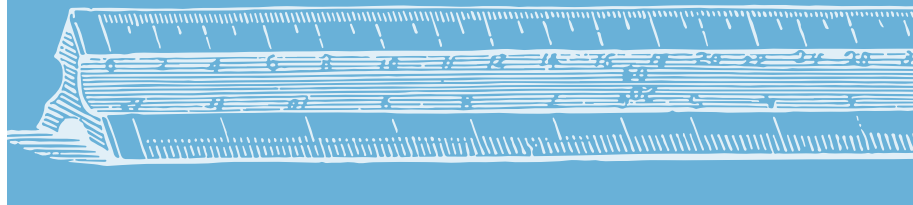
[mSP@vdeagglo.fr](mailto:mSP@vdeagglo.fr)

## ■ LA MAIRIE RECRUTE

Retrouvez toutes les offres d'emploi de la mairie de Chessy sur [www.chessy77.fr](http://www.chessy77.fr), rubrique «Entreprendre» puis «La mairie recrute»



# Famille et Solidarité



- 52 · Petite enfance
- 54 · Enfance
- 57 · Enseignement primaire
- 59 · École multisports
- 60 · Enseignement secondaire, supérieur et orientation
- 61 · Service jeunesse
- 62 · Seniors
- 63 · Affaires sociales et logement

# Petite Enfance

## ■ STRUCTURE MULTI-ACCUEIL LES 3 OURS

6, rue Gédalge  
Tel : 01 60 43 48 80

La structure accueille jusqu'à 25 enfants simultanément âgés de 8 semaines à 4 ans.  
Lundi au vendredi → 7 h - 19 h

## ■ STRUCTURE MULTI-ACCUEIL LES PETITS PAS

3, rue du Bois de Paris  
Tel : 01 60 42 28 16

La structure accueille jusqu'à 30 enfants simultanément âgés de 8 semaines à 4 ans.  
Lundi au vendredi → 7 h - 19 h

## ■ STRUCTURE MULTI-ACCUEIL LA BULLE ENCHANTÉE

24, avenue Hergé  
Tel : 01 60 43 68 58

La structure accueille jusqu'à 35 enfants simultanément âgés de 8 semaines à 4 ans.  
Lundi au vendredi → 7 h - 19 h

## **Pré-inscription sur liste d'attente**

Les pré-inscriptions s'effectuent en ligne sur l'espace citoyen sur [www.chessy77.fr](http://www.chessy77.fr) à partir du 4<sup>e</sup> mois de grossesse révolu. Un rendez-vous sera ensuite organisé avec la coordinatrice petite enfance afin de finaliser votre demande.

## **Documents nécessaires à la pré-inscription**

- Extrait d'acte de naissance de l'enfant ou déclaration de grossesse ;
- Copies des pièces d'identité des parents ;
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois ;
- Copie des derniers avis d'imposition ;
- Attestation de paiement CAF à l'adresse de Chessy ;
- Copies des trois dernières fiches de paie des parents ou attestations pôle emploi
- Coupon d'acceptation du règlement des crèches

L'ensemble de ces documents doivent être téléchargés directement sur votre espace citoyen.

## **Tarifs**

- Taux d'effort en fonction des revenus ;
- Dégressifs suivant le nombre d'enfants à charge ;
- Mensualisation établie à partir d'un contrat horaire entre les parents et la structure ;
- Les trois crèches accueillent les enfants en mode régulier, occasionnel ou d'urgence.

## ■ RELAIS PETITE ENFANCE (RPE)

Val d'Europe Agglomération · Château de Chessy · 77700 Chessy

Tel. : 01 60 43 66 26

[rpe@vdeagglo.fr](mailto:rpe@vdeagglo.fr)

Le Relais Petite Enfance du Val d'Europe permet aux familles, aux parents et futurs parents mais aussi aux professionnels - assistants maternels, futurs assistants et gardes à domicile - d'obtenir toutes les informations liées aux modes d'accueil de jeunes enfants.

Le RPE est géré par Val d'Europe Agglomération et s'adresse aux habitants des communes de Bailly-Romainvilliers, Chessy, Coupvray, Esbly, Magny le Hongre, Montry, Saint-Germain-sur-Morin et Villeneuve-le-Comte.

C'est un service gratuit et intercommunal animé par des professionnels de la petite enfance.

### **Lieu de ressources pour les familles**

Le RPE est un espace dédié aux familles qui souhaitent

- s'informer sur les différents modes d'accueil de leur enfant ou futur enfant ;
- se renseigner sur l'accueil de leur enfant ou de leur futur enfant au domicile d'un assistant maternel ;
- bénéficier d'un accompagnement dans leurs démarches administratives en qualité d'employeur.

### **Lieu incontournable pour les professionnels**

Les professionnels peuvent s'adresser au RPE pour

- être informés sur l'agrément, leurs droits et devoirs dans leur pratique professionnelle ;
- faciliter le dialogue avec la famille employeur ;
- participer avec les enfants à des ateliers d'éveil au sein même de leur commune de résidence ;
- participer à la vie du RPE de Val d'Europe par le biais d'actions ludo-éducatives destinées aux enfants.

### **Informations sur les permanences et liste des assistants maternels :**

[valdeuropeagglo.fr](http://valdeuropeagglo.fr) ; rubrique «Services» puis «Relais Petite Enfance».

**Toutes les assistants maternels sont agréés par le Conseil Départemental de Seine-et-Marne**

Renseignements :

PMI de Lagny-sur-Marne

Tel. : 01 64 12 43 34

# Enfance

## ■ SERVICES EXTRA-SCOLAIRES



### ■ ACCUEIL DE LOISIRS L'ÉTOILE MYSTÉRIEUSE

10, rue du Bois de Paris  
Tel. : 06 08 35 73 64



### ■ ACCUEIL DE LOISIRS L'ÎLE AUX OISEAUX

2 bis, rue Pasteur  
Tel. : 01 60 43 94 10



### ■ ACCUEIL DE LOISIRS GAÏUS

6, rue du Clos Girard  
Tel. : 01 64 63 45 74

## POUR LES ENFANTS DE CHESSY SCOLARISÉS (DE 3 À 11 ANS)

Mercredi et vacances scolaires → 7 h 30 - 19 h

**En fonction des effectifs, des regroupements entre les centres pourront être décidés durant certaines périodes de vacances scolaires.**

### Tarifs

- Taux d'effort en fonction des revenus ;
- Dégressifs suivant le nombre d'enfants à charge.

Tarifs consultables sur [www.chessy77.fr](http://www.chessy77.fr)

## ■ SERVICES PÉRISCOLAIRES

**Accueil des enfants en périscolaire :** 7 h 30 - 8 h 30 et 16 h 30 - 19 h

**Cantine :** 11 h 30 - 13 h 20

**Études surveillées :** 17 h - 18 h (aucune sortie avant 18 h) organisation selon les écoles.

**Tarifs uniques** consultables sur [www.chessy77.fr](http://www.chessy77.fr)

## ■ INSCRIPTION



### ■ SERVICE DES AFFAIRES SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES

32, rue Charles de Gaulle  
Tel. : 01 60 43 43 20 / 01 60 43 43 24  
peri-sco@chessy77.fr

Accueil en mairie :

mardi, mercredi, jeudi et vendredi → 9 h - 11 h 45 et 14 h 30 - 17 h 30

Pour pouvoir fréquenter l'accueil du matin, du soir, la cantine, l'étude et le centre de loisirs le mercredi et pendant les vacances scolaires, il est indispensable de créer un dossier périscolaire sur l'espace citoyen accessible sur [www.chessy77.fr](http://www.chessy77.fr).

Ensuite, les prises de rendez-vous se font directement en ligne.

### ATTENTION

- **Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte ;**
- **Aucun dossier papier ne sera accepté.**

En cas de difficulté sur l'espace citoyen, vous pouvez contacter le service périscolaire par mail ou par téléphone.

### Pièces justificatives nécessaires à l'inscription

- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture électricité, eau... sauf facture de téléphone mobile) ;
- Carnet de santé (copie des pages « vaccins ») ;
- En cas de séparation, photocopie du jugement ou attestation du parent n'ayant pas la garde autorisant l'inscription de l'enfant avec copie de la carte d'identité ;
- Attestation responsabilité civile de l'enfant (à fournir en septembre) ;
- Photocopie du dernier avis d'imposition ou de non-imposition (en l'absence de ce justificatif, le tarif de base sera appliqué pour l'inscription au centre de loisirs).

## ■ RÉSERVATION

La réservation des services extra-scolaires et périscolaires se fait à la semaine, au mois ou à l'année selon votre souhait.

### Comment réserver ?

- En ligne sur l'espace citoyen accessible depuis [www.chessy77.fr](http://www.chessy77.fr)
- Par courriel à l'adresse [peri-scolaire@chessy77.fr](mailto:peri-scolaire@chessy77.fr)
- En mairie, auprès du services des affaires scolaires et périscolaires

**Aucune réservation ne sera reçue par téléphone et/ou après les dates limites.**

## ■ MODIFICATION ET ANNULATION

### L'annulation pour maladie n'est acceptée que sous conditions

- Prévenir la mairie dès le 1<sup>er</sup> jour (qui sera facturé) ;
- Fournir un certificat médical sous 48 heures pour les jours suivants qui seront décomptés dans les 2 jours.

### Annulation ou inscription de dernière minute

- prévenir la mairie **avant le mercredi midi précédant chaque semaine** par mail à l'adresse [peri-scolaire@chessy77.fr](mailto:peri-scolaire@chessy77.fr) (consulter le règlement intérieur article 7).

### ATTENTION

**Plus aucune modification ne sera prise par téléphone.**

## ■ PAIEMENT

Le paiement s'effectue selon votre choix :

- en ligne, sur l'espace citoyen, accessible depuis [www.chessy77.fr](http://www.chessy77.fr)
- en mairie, auprès du service régie : 32, rue Charles de Gaulle (bourg)  
Accueil du mardi au vendredi → 9 h - 11 h 45 et 14 h 30 - 17 h 30



# Enseignement primaire



## ■ ÉCOLE CORNÉLIUS

48, rue Charles de Gaulle  
Tel. : 01 60 43 51 61  
Directrice : Mme MABON  
ce.0772769s@ac-creteil.fr



## ■ ÉCOLE GAIÛS

23, passage des Écoles  
Tel. : 01 64 63 45 71  
Directrice : Mme LECLERCQ  
ce.0772770t@ac-creteil.fr



## ■ ÉCOLE TOURNESOL

4, rue du Bois de Paris  
Tel. : 01 64 63 58 74  
Directrice : Mme MARTIGNY  
ce.0772592z@ac-creteil.fr

### Classe ULIS

Tel. : 01 64 63 58 74  
Mme DEGANNE



## ■ ÉCOLE CHAMPIGNAC

10, rue Haddock  
Ouverture en septembre 2024

## ■ INSCRIPTION À L'ÉCOLE

### Conditions d'inscription (hors classe ULIS)

→ Être domicilié à Chessy

→ Scolarisation en maternelle

Enfants âgés de 3 ans avant le 31 décembre de l'année en cours.

→ Créer l'inscription scolaire sur l'espace citoyen

### ATTENTION

- Tout dossier incomplet ne sera pris en compte
- Aucun dossier papier ne sera accepté

En cas de difficulté pour procéder à l'inscription scolaire, vous pouvez vous adresser en mairie auprès du service des affaires scolaires et périscolaires (avec vos pièces justificatives) qui vous aidera dans vos démarches.

### Service scolaire et périscolaire, accueil en mairie :

du mardi au vendredi → 9 h - 11 h 45 et 14 h 30 - 17 h 30

→ Prendre rendez-vous à l'école après accord de la mairie

Présentez-vous muni du certificat de radiation et livret d'évaluation si l'enfant a déjà été scolarisé ailleurs.

### Pièces justificatives nécessaires à l'inscription

- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture eau, électricité... sauf facture de téléphone mobile) ;
- Carnet de santé (copie des pages « Vaccins ») ;
- Livret de famille (entier) ;
- En cas de séparation, photocopie du jugement ou attestation du parent n'ayant pas la garde autorisant l'inscription de l'enfant avec copie de la carte d'identité.

## ■ CAISSE DES ÉCOLES

La Caisse des Écoles est constituée de Cassassiens, parents d'élèves ou non, qui ont des idées, un peu de temps et envie de participer à la vie de l'école. Elle est également constituée d'élus, d'un représentant de la préfecture et de l'Éducation Nationale.

La Caisse des Écoles est à l'écoute de toutes les suggestions, participe au financement des classes de découverte et du patrimoine et organise des manifestations pour les enfants (kermesse...).

# École multisports

Encadrée par des éducateurs sportifs diplômés, l'école multisport propose aux enfants de 4 à 11 ans une sensibilisation à la pratique diversifiée du sport et repose sur la simple initiation. Cela offre aux enfants la possibilité de découvrir de nombreuses disciplines sportives abordées essentiellement sous un aspect ludique.

Organisées en 5 cycles, les enfants découvriront :

- Jeux et sports collectifs : handball, basketball, hockey, volley-ball, ultimate...
- Sports de raquette et de précision : tennis de table, badminton, tir à l'arc et golf
- Activités athlétiques : course, saut et lancé
- Activités gymniques et de motricité
- Sport de plein air : roller, VTT et course d'orientation
- Initiation à de nouvelles disciplines : tchoukball, kin-ball et disc golf

## Lieu de pratique

**Complexe sportif du Bicheret** - 2, chemin du Bicheret (en face du collège)

## Jour et horaires

Les activités de l'EMS se déroulent le samedi matin lors des périodes périscolaires. Il n'y a pas d'EMS pendant les vacances scolaires excepté le 1<sup>er</sup> samedi de chaque vacances.

- 9 h - 10 h 25 : enfants de 4 à 5 ans
- 10 h 35 - 12 h : enfants de 6 à 11 ans

## Conditions d'inscription

Dans la limite des places disponibles, les inscriptions sont considérées par ordre de priorité donné aux habitants de Chessy, puis à ceux du Val d'Europe et enfin aux extérieurs. Les inscriptions s'effectuent uniquement depuis l'espace citoyen sur [chessy77.fr](http://chessy77.fr).

### → Vous avez déjà un espace citoyen Chessy

Créez une inscription école multisport

### → Vous n'avez pas encore d'espace citoyen Chessy

Créez votre espace puis créez une inscription école multisport

## Tarifs (à titre indicatif)

Habitants de Chessy et des communes de Val d'Europe Agglomération :

- 105 € pour un enfant
- 95 € / enfant, pour deux enfants inscrits d'une même famille
- 85 € / enfant, pour trois enfants (et plus) inscrits d'une même famille

Habitants extérieurs : 150 € / enfants

## Règlement

À la rentrée de septembre 2024, le règlement se fera directement en ligne, via l'espace citoyen. Il sera possible de déposer un chèque ou de l'espèce en mairie.

**Contact :** [ems@chessy77.fr](mailto:ems@chessy77.fr)

Plus d'informations sur [chessy77.fr](http://chessy77.fr), rubrique «tourisme et loisirs» puis «sport».

# Enseignement secondaire

## ■ COLLÈGE LE VIEUX CHÊNE



1, chemin du Bicheret  
77700 Chessy  
Tel. : 01 64 17 00 99  
Principale : Mme QUESTEL

## ■ COLLÈGE JACQUELINE DE ROMILLY

65, rue des Labours  
77700 Magny le Hongre  
Tel. : 01 64 17 12 30  
Principale : Mme RIVIERE-LULIN  
*Classes européennes*

## ■ LYCÉE VAN DONGEN

45, rue Jean Mermoz  
77400 Lagny-sur-Marne  
Tel. : 01 64 02 30 11  
Provisseure : Mme BERNE

## ■ LYCÉE ÉMILIE DU CHATÊLET

35, cours du Danube  
77700 Serris  
Tel. : 01 64 63 06 36  
Provisseure : M. BOUTET

## ■ LEP AUGUSTE PERDONNET

1, allée du Château  
77400 Thorigny-sur-Marne  
Tel. : 01 60 07 50 40  
Provisseur : M. GREEN

# Enseignement supérieur

## ■ INSTITUT FRANCILIEN D'INGÉNIERIE DES SERVICES

Université Paris-Est Marne-la-Vallée  
bâtiment Érasme  
6-8, cours du Danube  
77700 Serris  
Tel. : 01 60 95 78 14

## ■ UNIVERSITÉ PARIS-EST MARNE-LA-VALLÉE

5, boulevard Descartes  
Champs-sur-Marne  
77454 Marne-la-Vallée cedex 2  
Tel. : 01 60 95 75 00

# Orientation

## ■ CENTRE D'INFORMATION ET D'ORIENTATION DE LOGNES ET LAGNY

Square Philippe Lebon  
77185 Lognes  
Tel. : 01 64 68 24 81  
[orientation.ac-creteil.fr/cio-lognes](http://orientation.ac-creteil.fr/cio-lognes)

# Service jeunesse

Le service jeunesse a pour mission d'accompagner les jeunes de l'entrée en 6<sup>e</sup> jusqu'à 25 ans dans l'apprentissage de la citoyenneté, la socialisation et l'autonomie. Cette mission passe par des actions propres au service mais aussi en orientant les jeunes vers les structures et ressources existantes sur le territoire. L'objectif est de proposer des temps d'échanges, de jeux, de sorties, de formations et d'informations.

## Structure d'accueil

**Maison de quartier La Cassatienne** - 8, rue du Bois de Paris

## Horaire d'ouverture de la structure

### Période scolaire

Tous les mercredis et samedis de 14h à 19h

### Pendant les vacances scolaires

Du lundi au vendredi de 14h à 19h avec une soirée au-delà de 19h

## Adhésion au service jeunesse

L'adhésion au service jeunesse s'effectue depuis l'espace citoyen sur [chessy77.fr](http://chessy77.fr).

### → Vous avez déjà un espace citoyen Chessy

Créez une inscription jeunesse

### → Vous n'avez pas encore d'espace citoyen Chessy

Créez votre espace puis créez une inscription jeunesse

L'adhésion est soumise à une cotisation annuelle valable pour une année scolaire du 1<sup>er</sup> septembre au 31 août. Une inscription en cours d'année est possible et valable jusqu'au 31 août dans les mêmes conditions.

→ 10 € pour les Cassassiens

→ 15 € pour les Valeuropéens

→ 20 € pour les extérieurs

Une participation pourra être demandée pour certaines activités.

## Coup de pouce

«**Coup de pouce au Bafa**» consiste à prendre en charge à hauteur de 200 € la session de formation générale, pour les jeunes Cassassiens âgés de 16 à 25 ans.

«**Coup de pouce au permis de conduire**» consiste à prendre en charge à hauteur de 500 € le permis de conduire, pour les Cassassiens âgés de 17 à 20 ans voire 16 ans dans le cadre de la conduite accompagnée. Ce dispositif est valable en échange d'une activité d'intérêt général collectif effectuée auprès d'une association locale ou de bienfaisance, à raison de 35h de bénévolat.

**Contact :** [jeunesse@chessy77.fr](mailto:jeunesse@chessy77.fr) - 06 48 02 35 39

Plus d'informations sur [chessy77.fr](http://chessy77.fr), rubrique «famille et solidarité» puis «jeunesse».

# Seniors

Tout au long de l'année, le centre communal d'action sociale accompagne les seniors selon leurs besoins, met en place différents partenariats et différentes actions pour favoriser les rencontres et partager des moments de convivialité.

## ■ LES ACTIONS POUR LES AÎNÉS

Chaque année, les habitants de Chessy âgés de 65 ans et plus peuvent bénéficier des actions mises en place par le CCAS : le repas des aînés, le voyage et le colis des aînés. L'inscription n'est pas automatique. Si vous ne recevez pas le formulaire d'inscription par courrier postal, il est impératif de le récupérer en mairie.

## ■ AIDES

Que vous ou l'un de vos proches ayez besoin d'une téléassistance, d'une carte de transport adaptée ou d'un accompagnement pour faire une demande d'allocation, le CCAS reçoit sur rendez-vous et soumet vos dossiers aux instances concernées par votre situation.

## ■ ACTIVITÉS ET LOISIRS

### **Ciné senior**

Le cinéma Studio 31 accueille les seniors un jeudi par mois pour une séance au choix parmi deux films récemment sortis. Grâce au partenariat entre la commune et le cinéma, bénéficiez de votre séance au prix réduit de 3 €. Pour participer au ciné-senior, la présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile est obligatoire.

### **Ateliers sportifs**

Le centre communal d'action sociale, en partenariat avec l'association Centre 77 propose un atelier sport-santé. Animé par un éducateur médico-sportif diplômé, cet atelier a pour objectif de proposer une activité physique régulière, entretenir la mobilité et la souplesse articulaire, améliorer l'habileté motrice, maintenir sa force musculaire et conserver un réseau social afin de préserver son capital santé.

Tarifs : 200 € pour 34 séances. Le CCAS de Chessy contribue à hauteur de 125 € par cassassien inscrit. La charge du participant s'élève à 40 €.

Atelier par groupe de 20 personnes maximum sur une séance.

Tous les mercredis (hors vacances scolaires de la zone C), de 14 h à 15 h.

Salle du prieuré (accès par la place de l'Église) · nombre de places limité

Inscription sur place auprès de l'éducateur.

# Affaires sociales & logement



## ■ CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

32, rue Charles de Gaulle

Tel. : 01 60 43 52 68

ccas@chessy77.fr

### **Accueil du public** (sur RDV uniquement)

Lundi	→	14 h 30 - 17 h 30
Mardi	→	9 h - 11 h 45 et 14 h 30 - 17 h 30
Mercredi	→	9 h - 11 h 45 et 14 h 30 - 17 h 30
Judi	→	9 h - 11 h 45 et 14 h 30 - 17 h 30
Vendredi	→	9 h - 11 h 45 et 14 h 30 - 17 h 30

### **Missions**

#### **Le service social établit et instruit les dossiers en vue d'obtenir :**

- La complémentaire santé solidaire
- La carte d'invalidité (MDPH)
- La carte améthyste (transport des personnes âgées, handicapées et anciens combattants non-imposables)
- L'aide ménagère à domicile
- L'admission au titre de l'aide sociale en maison de retraite lorsque les ressources sont insuffisantes
- L'allocation personnalisée d'autonomie (APA)
- La télé-assistance
- Le revenu de solidarité active (RSA)
- L'intervention du service d'amélioration de l'habitat (CADAL, SOLiHA)
- L'aide juridique
- La domiciliation des personnes sans domicile stable

**Quelle que soit la demande que vous souhaitez formuler auprès du CCAS, renseignez-vous pour savoir quelles sont les pièces justificatives nécessaires à l'établissement de votre dossier.**

## ■ DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL

### Modalités

→ **en mairie** : Retirez un dossier dans la commune de votre choix et déposez-le accompagné d'une copie des deux derniers avis d'imposition et d'une copie de la carte nationale d'identité (dossier téléchargeable **Cerfa n°14069\*05** sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr))

→ **en ligne** : [www.demande-logement-social.gouv.fr](http://www.demande-logement-social.gouv.fr)

**ATTENTION** : Vous recevrez un numéro unique d'enregistrement à renouveler tous les ans avant la date anniversaire de l'enregistrement.

## ■ TÉLÉALARME • ASSISTANCE À DOMICILE

La commune de Chessy propose un service d'assistance à domicile 24h/24 et 365 jours/an pour la sécurité des personnes âgées ou malades.

### Le principe

en cas de problème, vous déclenchez l'émetteur que vous portez soit autour de votre poignet soit autour du cou et on vous portera assistance.

### Le coût

ce service est réservé aux personnes âgées de plus de 70 ans ou handicapées sans limite d'âge. La commune prend en charge les frais de dossier et de raccordement. Elle participe à hauteur de 50 % du montant de l'abonnement trimestriel.

Adhésion et renseignements auprès du CCAS : [ccas@chessy77.fr](mailto:ccas@chessy77.fr).



## ■ AIDE AU TRANSPORT

### Forfait Améthyste zones 4-5 sur Pass Navigo

Conditions	Permet
<p>Être domicilié en Seine-et-Marne depuis plus de 3 mois (résidence principale)</p> <p><b>ET</b> : Personnes âgées de plus de 65 ans et non imposables ou avec un impôt sur le revenu inférieur au seuil de recouvrement</p> <p><b>OU</b> : Anciens combattants*/ veuves de guerre** âgés de plus de 65 ans</p> <p><b>OU</b> : Adultes reconnus handicapés à 80% par la CDAPH ou titulaires de l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH), de plus de 18 ans, non imposable ou avec un impôt sur le revenu inférieur au seuil de recouvrement</p>	<p>Permet de voyager gratuitement en Île-de-France sur les réseaux SNCF, RATP et OPTILE :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Toute la semaine dans les zones 4 et 5 ;</li><li>- les week-ends, les jours fériés, les petites vacances scolaires, l'été de mi-juillet à mi-août, sur l'ensemble des zones (1 à 5).</li></ul> <p>Que vous preniez le bus, le train où les deux successivement, votre trajet est gratuit sur toute la ligne.*</p> <p><i>*Hors frais de dossier de 22 €/an à régler par chèque à l'ordre de régie 77 améthyste.</i></p>

\* Reconnus par l'ONAC - \*\* Titulaires du brevet de veuves de guerre

### Forfait Améthyste zones 1-5 sur Pass Navigo

Conditions	Permet
<p>Être domicilié en Seine-et-Marne depuis plus de 3 mois (résidence principale)</p> <p><b>ET</b> : Anciens combattants*/ veuves de guerre** âgés de plus de 65 ans</p>	<p>Permet de voyager toute l'année sur l'ensemble des zones en Île-de-France moyennant 25 € de participation.</p>

\* Reconnus par l'ONAC - \*\* Titulaires du brevet de veuves de guerre

### 10 Forfaits Mobilis

Conditions	Permet
<p>Être domicilié en Seine-et-Marne depuis plus de 3 mois (résidence principale)</p> <p><b>ET</b> : Anciens combattants* / veuves de guerre** âgés de plus de 65 ans</p>	<p>Valable 1 journée, ces coupons permettent de voyager gratuitement sur les réseaux SNCF et RATP et sur le réseau routier OPTILE des zones 1-4 ou 1-5 en Île-de-France.</p>

\* Reconnus par l'ONAC - \*\* Titulaires du brevet de veuves de guerre

**Dossier à retirer en mairie.**

# Centre social intercommunal



## ■ LA MAISON VALEUROPEENNE

2, avenue Émile Saint-Cloud · 77700 Serris

Tel. : 01 78 71 40 90

[lamaison@vdeagglo.fr](mailto:lamaison@vdeagglo.fr)

du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h

La Maison Valeuropéenne est une structure où les habitants se retrouvent pour échanger et partager, créer du lien sur le territoire de Val d'Europe dans le respect des valeurs et principes des centres sociaux.

## ■ LES ANIMATIONS

Des instants partagés pour vivre des moments forts animés par une équipe de bénévoles : des ateliers de français, culinaires, autour de l'accompagnement à la scolarité, la parentalité et du lien social et des sorties famille.

Retrouvez la programmation mensuelle sur [valdeuropeagglo.fr](http://valdeuropeagglo.fr).

## ■ LES PERMANENCES

### Maison départementale des solidarités de Lagny-sur-Marne (MDS)

#### Assistants sociales

Tel. : 01 64 12 43 35 (sur RDV)

*Uniquement pour les habitants de Bailly-Romainvilliers, Chessy, Coupvray, Esbly, Magny le Hongre, Montry, Saint-Germain-sur-Morin et Serris.*

#### Accueil puériculture

Tel. : 01 64 12 66 20

le vendredi de 9 h à 11 h

#### Protection maternelle et infantile (PMI)

Tel. : 01 64 12 66 20 (sur RDV)

#### Consultation de planification et d'éducation familiale et permanence d'une conseillère conjugale et familiale

Tel. : 01 64 12 46 80

(sur RDV)

### Maison des adolescents ADOBASE

Tel. : 01 60 54 30 73

le mercredi de 17 h à 19 h

[adobase@ch-lagny77.fr](mailto:adobase@ch-lagny77.fr)

*Permanence d'accueil, d'écoute, de conseils pour les adolescents seuls ou accompagnés de leurs proches.*

### Caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France - CRAMIF

Tel. : 36 46 (sur RDV)

[www.cramif.fr](http://www.cramif.fr)

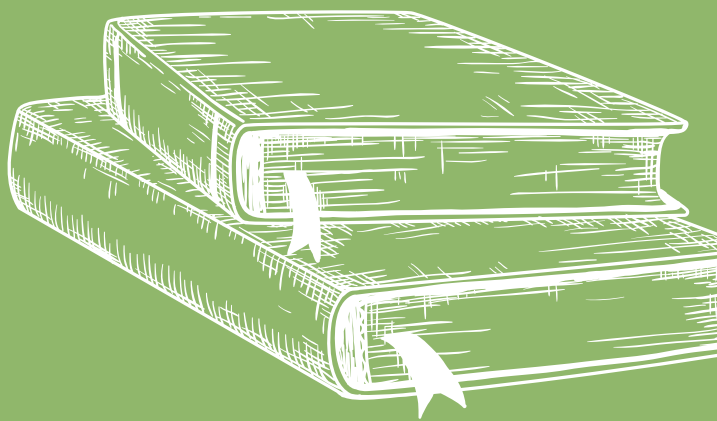
### Alcooliques anonymes

Tel. : 09 69 39 40 20

réunion hebdomadaire le jeudi à 19 h 45

[alcooliques-anonymes.fr](http://alcooliques-anonymes.fr)

# Loisirs



68 · Cinéma Studio 31

69 · Musiques actuelles

70 · Médiathèques

71 · Associations

72 · Centres aquatiques et activités de loisirs

74 · Location de salles

# Cinéma Studio 31



31, place d'Ariane  
Tel. : 01 61 10 34 53  
[www.cinemastudio31.fr](http://www.cinemastudio31.fr)  
f Cinéma Studio 31



Ouvert depuis le 17 janvier 2018, le cinéma Studio 31 possède deux salles de 122 et 94 places ainsi que 6 places PMR.

Films d'animation, art et essai, blockbusters, en français et/ou en anglais sont diffusés tout au long de l'année. Le cinéma propose aussi de nombreuses animations et partenariats : soirées à thème, avant-premières, anniversaires, ciné-seniors, ciné-goûters, ciné-family...

## Tarifs

De 5,50 € pour les moins de 16 ans à 9,80 € pour les adultes le weekend.

Tarifs réduits pour les étudiants et les personnes âgées de plus de 60 ans.

Abonnements : cartes de 6, 10 ou 15 places. Les abonnements sont valables au Studio 31 ainsi qu'au cinéma le Cinq situé à Lagny-sur-Marne.

## Ciné-senior

La commune de Chessy propose à ses habitants de plus de 60 ans une séance mensuelle généralement organisée le jeudi à 14 h avec deux films au choix parmi les sorties récentes.

La séance est proposée au tarif unique de 6 € dont 2 € sont pris en charge par la commune sur présentation d'une carte d'identité et d'un justificatif de domicile au moment de l'achat du ticket.

Informations et programmation sur [www.cinemastudio31.fr](http://www.cinemastudio31.fr).

# Musiques actuelles



## ■ FILE 7

4, rue des Labours · 77700 Magny-le-Hongre

Tel. : 01 60 43 66 12

[www.file7.com](http://www.file7.com)

 File7

## File 7... qu'est-ce que ça signifie ?

«File» signifie dossier, fichier en anglais.

L'origine de ce nom vient de la construction du bâtiment. Les plans architecturaux se lisent par «file» ; lors des réunions de chantiers, les techniciens définissent les espaces en parlant de la file C ou de la file 5.

La file 7 détermine la jonction entre la médiathèque et le café. Celle-ci ayant posé d'énormes difficultés techniques, les acteurs du projet ont parlé de la file 7 durant des mois. File 7 s'est naturellement imposé au moment de choisir un nom car elle sonnait à leurs oreilles depuis longtemps et s'énonce comme on le souhaite à la française ou à l'anglaise. Pas de dossiers cachés, juste un mot qui sonne et qui renvoie à des souvenirs...

## Historique

L'association d'abord appelé «Café-musiques du Val d'Europe» est née en novembre 1996 de la volonté de ses membres fondateurs (Ministère de la Culture, Val d'Europe Agglomération, Établissement Public d'Aménagement, Conseil Départemental de Seine-et-Marne) de développer sur le secteur de Val d'Europe un pôle de création, de production et de diffusion des musiques actuelles.

Une nouvelle aventure musicale s'implante sur Val d'Europe accompagnant le développement et l'urbanisation de ce secteur.

File 7 a été inauguré le 16 novembre 2002. Depuis sa création et dans le cadre des objectifs qui lui ont été confiés, l'association fait en sorte de répondre au cahier des charges relatif au label «scènes de musiques actuelles\*».

Ses missions, d'intérêt général, se situent sur l'ensemble du secteur de Val d'Europe et de l'Est parisien et passent par la découverte, la diffusion, l'aide à la création, l'accompagnement d'artistes et les actions en direction des publics... Les activités de l'association sont nombreuses : diffusion, création, résidences, actions culturelles, répétitions, accompagnement et rencontres professionnelles... File 7 fait aujourd'hui parti du paysage de Val d'Europe. L'association a démontré que le projet ne s'essouffle pas mais s'étoffe, se consolide et répond aux enjeux culturels de notre temps.

\* Le terme musiques actuelles/amplifiées revêt un champ musical varié issu d'évolutions et de nouvelles créations. Il recouvre différents courants et tendances tels que le rock, le jazz, la techno, le reggae, la chanson française ou bien encore les musiques du Monde.

## Programmation

Pour consulter l'actualité et la programmation de File 7, rendez-vous sur [www.file7.com](http://www.file7.com) et sur les réseaux sociaux.

# Les médiathèques



## ■ RÉSEAU DES MÉDIATHÈQUES

Tel. : 01 60 43 66 28

[mediatheques@vdeagglo.fr](mailto:mediatheques@vdeagglo.fr)

[mediatheques.valdeuropeagglo.fr](http://mediatheques.valdeuropeagglo.fr)

■ Médiathèques de Val d'Europe

Val d'Europe Agglomération a mis en place le réseau des médiathèques du Val d'Europe qui permet d'emprunter un ouvrage disponible à Bailly-Romainvilliers et de le rendre à Chessy. Un dispositif simple pour vous faciliter l'accès à la lecture, à la musique, aux films... Partez à la découverte du réseau des médiathèques.

## Les médiathèques

Le réseau des médiathèques du Val d'Europe propose, en plus des habituels prêts de documents (livres adultes et jeunesse, CD, DVD, partitions, presse...), de nombreuses activités :

→ **Des services en ligne** : presse, autoformation ;

→ **Des services spécifiques** : salle Louis Braille, mise en scène des collections, cabinet des livres singuliers, la créathèque (lespace maker des médiathèques) ;

→ **Des espaces et outils de travail** : postes Internet, accès WIFI, bureautique, publication assistée par ordinateur (PAO), impressions et photocopies ;

→ **Des animations** : spectacles, expositions, projections, ateliers créatifs et numériques, rencontres (auteurs, illustrateurs), lectures (bébé-lecture et samedi-lecture), ciné-goûters, jeux (jeux vidéo et jeux de plateau)...

## Composition du réseau

→ **4 médiathèques de proximité** :

- Médiathèque de Bailly-Romainvilliers (2A, rue aux Maigres - 77700 Bailly-Romainvilliers)

- Médiathèque de Chessy (3, rue de la Marne - 77700 Chessy)

- Médiathèque de Magny le Hongre (4, rue des Labours - 77700 Magny-le-Hongre)

- Médiathèque de Serris bourg (8, boulevard Robert Thiboust - 77700 Serris)

→ **1 médiathèque tête de réseau** : la médiathèque de Val d'Europe  
(2 place d'Ariane - 77700 Serris - centre urbain)

## Consultation, prêt et inscription

→ L'accès aux médiathèques et la consultation sur place des documents sont libres et gratuits. L'accès aux postes Internet est gratuit (sur présentation d'une pièce d'identité pour les non-adhérents).

→ L'inscription est obligatoire pour pouvoir emprunter des documents

→ L'inscription au réseau des médiathèques est payante,\* elle donne droit à une carte de lecteur nominative, valable 12 mois (de date à date) dans l'ensemble des médiathèques du réseau.

## Des services à distance

Sur le site des médiathèques, vous pouvez consulter le catalogue des collections, votre compte lecteur, le programme des animations, les articles et sélections des bibliothécaires, accéder aux ressources d'autoformation, aux informations pratiques...

## Horaires d'ouverture

### Médiathèque du Val d'Europe

	RDC et 1 <sup>er</sup> étage	2 <sup>e</sup> étage
<b>MARDI</b>	12 h - 20 h	12 h - 20 h
<b>MERCREDI</b>	10 h - 19 h	10 h - 20 h
<b>JEUDI</b>	14 h - 19 h	14 h - 20 h
<b>VENDREDI</b>	12 h - 19 h	12 h - 19 h
<b>SAMEDI</b>	10 h - 18 h	10 h - 18 h

### Médiathèques de proximité

Bailly-Romainvilliers • Chessy • Magny le Hongre • Serris bourg

<b>MERCREDI</b>	14 h - 18 h
<b>SAMEDI</b>	10 h - 12 h 30 et 14 h - 18 h

Plus d'informations sur [mediatheques.valdeuropeagglo.fr](http://mediatheques.valdeuropeagglo.fr)

## Les associations

Retrouvez l'annuaire des associations de la commune sur [www.chessy77.fr](http://www.chessy77.fr), rubrique «Tourisme et Loisirs» puis «Annuaire des associations».

Le livret des associations est distribué dans toutes les boîtes aux lettres avant chaque rentrée scolaire de septembre.



# Centres aquatiques



## ■ CENTRE AQUATIQUE DU VAL D'EUROPE

2, rue du Gué · 77700 Bailly-Romainvilliers

Tel. : 01 61 10 10 11

[piscine-valdeurope@carilis.fr](mailto:piscine-valdeurope@carilis.fr)

[www.ca-valdeurope.fr](http://www.ca-valdeurope.fr)

 Centre Aquatique Du Val D'Europe

Le centre aquatique du Val d'Europe est un équipement intercommunal ouvert depuis 2011 et géré par Val d'Europe Agglomération via une délégation de service public.

L'équipement comprends :

- Un bassin sportif de 25 m de long par 21 de large (soit 525 m<sup>2</sup>)
- 8 couloirs de nage
- Un bassin d'initiation et de loisirs de 250 m<sup>2</sup> comprenant divers jeux d'eau et une pataugeoire de 80 m<sup>2</sup>
- Un espace-toboggan de 26 mètres avec son bassin de réception
- Une plage-solarium de 1 000 m<sup>2</sup> à l'extérieur
- Des gradins d'une capacité d'accueil de 200 personnes lors de compétitions
- Un espace balnéo : relaxation et remise en forme avec hammam, sauna, jacuzzi, douches hydromassantes et bassin d'hydrothérapie avec sa rivière à courant, ses alcôves massantes et sa banquette bouillonnante

Les horaires, les conditions d'accès et les tarifs sont consultables sur le site : [www.ca-valdeurope.fr](http://www.ca-valdeurope.fr).



## ■ PISCINE DE COUPVRAY

73, rue de Lesches · 77700 Coupvray

Tel. : 01 60 04 22 97

[eps@coupvray.fr](mailto:eps@coupvray.fr)

[www.coupvray.fr](http://www.coupvray.fr)

 Piscine de Coupvray

À Coupvray, une piscine découverte et chauffée à 27°C est ouverte de mai à septembre. Y sont organisés notamment des cours de natation et de l'aquagym. La piscine est équipée de tables de ping-pong, tables de pique-nique et zones fumeurs. Sur place, vente de boissons et petite alimentation, lunettes de natation et maillots de bain hommes.

Les horaires, les conditions d'accès et les tarifs sont consultables sur le site : [www.coupvray.fr](http://www.coupvray.fr).



# Activités de loisirs

## ■ PARCS D'ATTRACTION



### Disneyland Paris

Pour réserver un séjour

Tel. : 0825 300 222

(0,15€/min + prix appel)

[www.disneylandparis.com](http://www.disneylandparis.com)

### Disney village

Restaurants, animations, spectacles...

Avenue Paul Séramy

Entrée libre (Ouverture à 7 h 30)

[disneylandparis.com/fr-fr/destinations/disney-village/](http://disneylandparis.com/fr-fr/destinations/disney-village/)

### Cinéma Gaumont Disney Village

Tel. : 08 09 103 103

[www.cinemasgaumontpathe.com](http://www.cinemasgaumontpathe.com)


 Gaumont Disney Village

### Cinéma Studio 31

31, place d'Ariane

Tel. : 01 61 10 34 53

[www.cinemastudio31.fr](http://www.cinemastudio31.fr)

 Cinéma Studio 31

## ■ LES ÎLES DE LOISIRS



### Île de loisirs de Jablines - Annet

Tel. : 01 60 26 04 31

[contact@jablines-annet.iledeloisirs.fr](mailto:contact@jablines-annet.iledeloisirs.fr)

[jablines-annet.iledeloisirs.fr](http://jablines-annet.iledeloisirs.fr)

**Centre nautique** : planche à voile, catamaran, dériveur, canoë, kayak, téléski nautique...

**Centre équestre** : manèges couverts, stages et cours d'équitation...

**Espace de détente** : baignade, pédalo, toboggan, VTT, mini golf, pêche...

### Île de loisirs de Vaires - Torcy

Tel. : 01 60 20 02 04

[vaires-torcy.iledeloisirs.fr](http://vaires-torcy.iledeloisirs.fr)

**Le site de Vaires** se consacre aux activités nautiques, aux sports de raquette et aux activités fitness et forme.

**Le site de Torcy** accueille le poney club, le golf et le cirque. Il offre une plage de 7 000 m<sup>2</sup> de sable fin et 10 000 m<sup>2</sup> de gazon pour la baignade et la détente.

# Location de salles

La commune possède deux salles communales réservées aux habitants de Chessy pour leurs réunions familiales. Ces locaux peuvent également être loués par les associations de Chessy.



## ■ LE PRIEURÉ

Place de l'Église - bourg  
Locaux équipés avec cuisine et office de réchauffage (hors vaisselle)  
Superficie 150 m<sup>2</sup>  
100 personnes maximum, sans mobilier



## ■ SALLE ÉLÉONORE

4, rue du Bois de Paris - centre urbain  
Locaux non équipés de cuisine  
Superficie 210 m<sup>2</sup>  
130 personnes maximum, sans mobilier

## Matériel

Des tables et chaises peuvent être mises à disposition sur demande.

## Modalités

Conditions de location et accomplissement des formalités auprès du secrétariat en mairie **au moins un mois avant la date** de location.

## Pièces à fournir

- Pièce d'identité
- Attestation d'assurance
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Règlement et caution par chèque à l'ordre du Trésor Public

# Numéros utiles



## Site de Marne-la-Vallée

2-4, cours Gondoire  
77600 Jossigny  
Tel. : 01 64 77 64 77  
[www.ghef.fr](http://www.ghef.fr)

## Site de Coulommiers - René Arbeltier

4, rue Gabriel Péri  
77527 Coulommiers Cedex  
Tel. : 01 64 77 64 77  
[www.ghef.fr](http://www.ghef.fr)

## Site de Meaux - Saint Faron

6-8, rue Saint Fiacre  
77100 Meaux  
Tel. : 01 64 77 64 77  
[www.ghef.fr](http://www.ghef.fr)

## Site de Jouarre

18, rue Petit Huet  
77264 Jouarre  
Tel. : 01 60 24 48 48  
[www.ghef.fr](http://www.ghef.fr)

# Les urgences

## SERVICE D'URGENCE UNIQUE

Tel. : 112 (depuis un fixe ou un portable)

## CASERNE DES POMPIERS

rue du Grand Secours  
Tel. : 18 ou 01 60 43 97 00

## COMMISSARIAT DE POLICE

rue du Grand Secours  
Tel. : 17 ou 01 60 43 63 00

## URGENCE POUR LES PERSONNES SOURDES ET MALENTENDANTES

Tel. : 114

## SAMU - URGENCES MÉDICALES

Tel. : 15

## CENTRE ANTI-POISON

Tel. : 01 40 05 48 48

## SOS MÉDECINS NORD 77

Consultations sur rendez-vous uniquement :  
2, cours Rhin · 77700 Serris  
Tel. : 0 825 33 77 00  
Visites à domicile : 0 825 33 36 15  
N° national : 36 24

## SOS DENTAIRE

Tel. : 01 43 37 51 00 / 01 43 36 36 00

